



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 139 et 143 de l'ordre du jour

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Opérations de maintien de la paix*

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Soumis en application des résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3) et 64/263 (par. 1) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités de contrôle des opérations de paix menées par le Bureau des services de contrôle interne entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

Le Bureau a publié sur ce sujet 195 rapports, contenant 46 % de l'ensemble des recommandations formulées au cours de cette période.

* Pour le rapport sur les activités du Bureau autres que le contrôle des opérations de maintien de la paix, voir A/65/271 (Part I) et Add.1 et Add.1/Corr.1.



Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
I. Introduction	4
II. Aperçu général	4
A. Division de l'audit interne	4
B. Division des investigations	7
C. Division de l'inspection et de l'évaluation	9
D. Effectifs	9
E. Obstacles au bon fonctionnement du Bureau	9
III. Résultats du contrôle	9
A. Classification des résultats du contrôle	10
B. Résultats du contrôle par département/mission	12

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale mon premier rapport sur les activités relatives aux opérations de maintien de la paix que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a menées pendant les 12 mois de l'année 2010.

J'ai saisi l'occasion de ce premier rapport pour modifier la présentation de celui-ci, dans l'intention de donner à l'Assemblée générale un tableau plus exhaustif, y compris par des graphiques, du volume et du type d'activités menées par le BSCI en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix en général, ainsi que dans le cadre de chaque mission. J'attends avec intérêt vos commentaires sur cette nouvelle présentation.

Bien que mon mandat en qualité de Secrétaire générale adjointe n'ait couvert qu'un peu plus d'un trimestre de la période considérée, les activités dont il est rendu compte dans le rapport confirment la nécessité d'une solide fonction de contrôle interne. À cet égard, je suis consciente de la fermeté de l'assise offerte par les différentes résolutions qui visent à développer l'indépendance indispensable à l'objectivité de nos travaux. Je tiens en outre à rendre hommage à l'apport de mes trois prédécesseurs – M. Karl Th. Paschke, M. Dileep Nair et M^{me} Inga-Britt Ahlenius –, qui se sont tous employés à renforcer les procédures internes du BSCI de manière à améliorer et protéger l'intégrité et l'efficacité des services que nous fournissons. Je salue également le professionnalisme du personnel du BSCI et l'esprit d'ouverture de mes collègues de la gestion dans toute l'Organisation qui ont facilité mon orientation et ma transition dans ce rôle important.

Je me réjouis de servir l'Organisation des Nations Unies et suis pleinement résolue à collaborer avec les États Membres et les parties prenantes internes au sein du Secrétariat afin d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle dans le respect des ressources et du personnel de l'Organisation.

La Secrétaire générale adjointe
aux services de contrôle interne
(*Signé*) Carman L. Lapointe

I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 195 rapports sur les opérations de paix. Les recommandations qui y sont formulées représentent 46 % de celles qu'il a faites pendant cette période.

2. Cette seconde partie du rapport d'activité du Bureau ne traite que des opérations de paix de l'Organisation, soit les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, des missions de maintien de la paix relevant de ces départements, et des missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix conduites par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix avec l'appui du Département de l'appui aux missions.

II. Aperçu général

A. Division de l'audit interne

3. Le Service de l'audit des activités de maintien de la paix, qui fait partie de la Division de l'audit interne, mène ses activités à New York et dans 12 missions et 1 bureau où il a des auditeurs résidents (voir fig. I) : la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), le Bureau du Moyen-Orient comprenant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Figure I
Bureaux des auditeurs résidents du Bureau des services de contrôle interne



4. À New York, le Service de l'audit des activités de maintien de la paix contrôle les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, ainsi que des petites missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sans auditeur résident. Il bénéficie du concours de spécialistes de la Section des missions spéciales¹ et de la Section de l'audit des technologies de l'information et des communications². Ces experts viennent épauler par leur savoir-faire les travaux des auditeurs résidents, ce qui assure un contrôle cohérent et approfondi des activités multisectorielles touchant l'informatique et la télématique.

¹ La Section des missions spéciales a été créée en 2009 afin de renforcer les moyens dont dispose la Division pour déceler les risques de fraude et réaliser des audits délicats et complexes, en particulier ceux concernant des affaires susceptibles de compromettre gravement la réputation de l'Organisation.

² La Section de l'audit des technologies de l'information et des communications a été créée en 2007 avec pour mission d'élaborer la stratégie d'audit informatique de la Division, d'améliorer la qualité des audits informatiques et la productivité de ces activités, et d'aider les auditeurs résidents à déceler les risques informatiques auxquels sont exposées les missions de maintien de la paix.

Aligner les priorités du Bureau sur la hiérarchie des risques organisationnels

5. La Division de l'audit interne utilise un cadre global d'évaluation des risques permettant d'identifier les secteurs à risque afin de hiérarchiser ses audits. Pour l'évaluation du maintien de la paix, la méthodologie vise à appréhender le caractère pluridimensionnel des activités. Ainsi, elle examine à quel stade de son cycle se trouve chaque mission (en d'autres termes, si la mission a été établie, ou réduite et reconfigurée, ou est en voie de liquidation) et considère les contrôles clefs dans les secteurs stratégiques traditionnels et nouveaux, comme les affaires militaires, les équipes opérationnelles intégrées, les affaires du Conseil de sécurité et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Des discussions approfondies avec l'administration et une étroite collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection ont une place importante dans cette procédure. Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation des risques, tels qu'ils sont reflétés dans le plan de travail d'audit de 2010, sont notamment axés sur des tâches concernant l'appui administratif et logistique, tant sur le terrain que dans le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Les principaux résultats des activités menées par le BSCI sont présentés dans la section III du présent rapport.

Cultiver la compétence professionnelle du personnel

6. La Division continue de s'employer à faire en sorte que les auditeurs internes soient dûment formés et préparés à résoudre les problèmes auxquels ils doivent faire face dans leur travail. En 2010, la Division de l'audit interne a procédé à une évaluation des compétences et des besoins de formation du personnel en comparant les compétences de base à l'ONU avec les compétences des auditeurs internes prescrites par la Research Foundation de l'Institut des auditeurs internes³. Des programmes spécifiques de formation ont été définis pour combler d'éventuelles lacunes. Parmi les initiatives entreprises en 2010 à l'intention des auditeurs résidents, on peut citer un programme de formation à l'audit de performance et un programme de téléenseignement pour la rédaction des rapports d'audit.

7. La Division a aussi poursuivi l'acquisition et l'apport de compétences spécialisées dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) conformément aux objectifs stratégiques et priorités de l'Organisation et aux normes professionnelles. Afin de compléter les connaissances techniques de la Division en matière de gouvernance informatique et de gestion de la sécurité dans ce domaine, le personnel chargé des audits informatiques a participé à des stages de formation sur les applications de gestion des ressources à l'échelle de l'Organisation et la méthode standard utilisée par l'Organisation pour gérer les initiatives en matière de TIC.

Fournir des services de conseil

8. La Division de l'audit interne travaille en partenariat avec les entités vérifiées afin d'optimiser les résultats et de valoriser sa contribution aux objectifs de l'Organisation. En 2010, elle a fourni des services de conseil au Bureau d'appui de

³ *Core competencies for Today's Internal Auditor*, report II, dans *The IIA's Global Internal Audit Survey: A Component of the CBOK Study, 2010*.

l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie afin de l'aider à instituer les contrôles nécessaires pour gérer à distance différentes activités menées à Mogadiscio à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie. De plus, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, le BSCI a également mis en place une auto-évaluation de contrôle de la Stratégie globale d'appui aux missions du Département afin de déterminer ses principaux facteurs de succès, risques et opportunités, ainsi que les contrôles nécessaires.

B. Division des investigations

9. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités dans le cadre de deux centres régionaux (Nairobi et Vienne) et de bureaux d'enquêteurs résidents dans six missions de maintien de la paix : MONUSCO, MINUL, MINUSTAH, MINUAD, ONUCI et MINUS (voir fig. II). Un nouveau bureau d'enquêteur résident à la FINUL est en cours d'établissement. Les investigations dans les autres missions sont menées par des enquêteurs basés dans des centres régionaux ou «pôles» existants.

Figure II

Bureaux de la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne



Procédure d'investigation

10. La création en 2009 du Comité d'enregistrement des affaires s'est traduite par une approche analytique vérifiable permettant de déterminer les mesures appropriées à prendre en fonction des renseignements reçus. L'examen de ceux-ci par le Comité concerne notamment la portée initiale de l'enquête, les normes juridiques applicables, la plausibilité, la compétence, l'éventuelle nécessité de recourir à des services d'experts, et celle d'obtenir des éclaircissements. Le Comité peut prendre les décisions suivantes sur les affaires qui lui sont soumises : a) ouverture d'une enquête par le BSCI; b) enregistrement à titre d'information; c) renvoi à une autre instance compétente; d) suspension de la décision dans l'attente d'éclaircissements; ou e) évaluation.

11. Bien que les données de l'enregistrement fournissent des renseignements utiles sur d'éventuels comportements répréhensibles justifiant une investigation, les statistiques matérielles, c'est-à-dire le nombre de rapports publiés à la suite d'investigations, permettent de mieux en évaluer l'impact. Une telle analyse facilite l'examen et la définition de nouvelles normes d'accroissement de la productivité.

12. Après avoir mené à bien ses travaux sur toute question soumise à investigation, la Division peut présenter trois types de rapport : un rapport d'enquête lorsque les faits signalés sont étayés par les investigations du BSCI; un rapport de situation qui sert à présenter au gouvernement d'un pays fournissant des contingents, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, les éléments de preuve confirmant l'implication de ses agents de maintien de la paix; ou un rapport de clôture lorsque les investigations du BSCI ne permettent pas d'établir les faits signalés.

13. En 2010, la Division a présenté 101 rapports d'enquête concernant des opérations de maintien de la paix. Le nombre de cas enregistrés justifiant une investigation durant la période considérée a été de 87.

Coopération et coordination

14. La Division des investigations coopère étroitement avec différentes fonctions et entités. Le nouveau système d'administration de la justice interne requiert un examen permanent de ses incidences sur les investigations. Les fonctionnaires de la Division se réunissent régulièrement avec leurs homologues du Département de la gestion et du Bureau de l'administration de la justice pour échanger des informations en vue de mettre au point des normes appropriées pour le système. En outre, la Division présente des éléments de preuve et des témoignages au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans le cadre d'affaires disciplinaires.

15. La Division organise également des conférences. À la suite du tremblement de terre de 2010 en Haïti, la Division des investigations a organisé une conférence interinstitutions pour prévenir les risques de fraude et de corruption à l'occasion des actions humanitaires et de développement entreprises, à laquelle ont notamment participé des représentants de bureaux d'investigation de fonds et programmes des Nations Unies et de banques multilatérales de développement.

16. Un autre domaine de coopération est celui des opérations de maintien de la paix et des relations avec les pays fournissant des contingents. Afin de garantir l'efficacité des investigations mettant en cause des militaires, la Division a

étroitement collaboré avec le Département de l'appui aux missions pour mettre au point le projet révisé de modèle de memorandum d'accord entre l'ONU et les pays fournissant des contingents (A/61/19 (Part III), annexe), ci-après dénommé le memorandum d'accord. La Division a également participé activement à un atelier d'initiation de quatre jours axé sur l'application du memorandum d'accord, organisé par le Groupe Déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions.

C. Division de l'inspection et de l'évaluation

17. En procédant à l'évaluation thématique de la coopération et de la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions et les organisations régionales, la Division de l'inspection et de l'évaluation a perfectionné ses méthodes par des études de cas multiples. Ne disposant pas de ressources suffisantes pour procéder à un examen approfondi de tous les cas, le BSCI a retenu quatre exemples à cette fin. Les cas ont été choisis de façon à permettre des observations sur des activités connexes à différents stades du déploiement. Cette approche pourra être appliquée à de futures évaluations thématiques.

D. Effectifs

18. Les efforts se poursuivent en vue de réduire le taux de vacance de postes au sein du Bureau. À la fin de 2010, le taux de vacance de postes à la Division de l'audit interne est resté relativement stable par rapport à la période précédente, s'établissant à 20 % (contre 18 % à la fin de 2009). Au sein de la Division des investigations, le taux de vacance de postes dans les missions a été ramené à 33 % à la fin de 2010 (contre 46 % à la fin de 2009). En 2011, le Bureau appliquera d'autres stratégies en vue de traiter de façon plus substantielle le problème persistant des taux de vacance de postes.

E. Obstacles au bon fonctionnement du Bureau

19. Il n'y a pas eu en 2010 de limitation indue de la portée du contrôle ayant entravé notre activité ou notre indépendance.

III. Résultats du contrôle

20. On trouvera dans la présente section, pour chaque département/mission, quelques-uns des résultats du contrôle pour la période considérée. Les résultats d'audit sont classés en sept catégories de risque : stratégie, gouvernance, conformité, finances, opérations, ressources humaines et informatique. Les résultats d'investigations sont classés en six catégories : achats, gestion, stocks/matériel, personnel, finances, et exploitation et abus sexuels.

A. Classification des résultats du contrôle

21. Les **catégories de risque d'audit** concernent des atteintes à la mission, à l'action ou à la réputation de l'Organisation qui peuvent résulter :

a) D'un risque **stratégie**, notamment d'une planification stratégique inadéquate; de mauvaises décisions ou d'une mauvaise application des décisions; d'un défaut d'adaptation à l'évolution des conditions extérieures; et de l'exposition à des facteurs économiques ou autres;

b) D'un risque **gouvernance**, notamment de l'absence de dispositifs et procédures propres à informer, orienter, gérer et contrôler les activités de l'Organisation; de défaillances de l'équipe dirigeante; et de l'absence d'une culture de l'éthique;

c) D'un risque **conformité**, pouvant résulter de la violation ou du non-respect des lois, règles, règlements, principes, pratiques, procédures ou normes de conduite en vigueur, ou de l'incapacité de les observer;

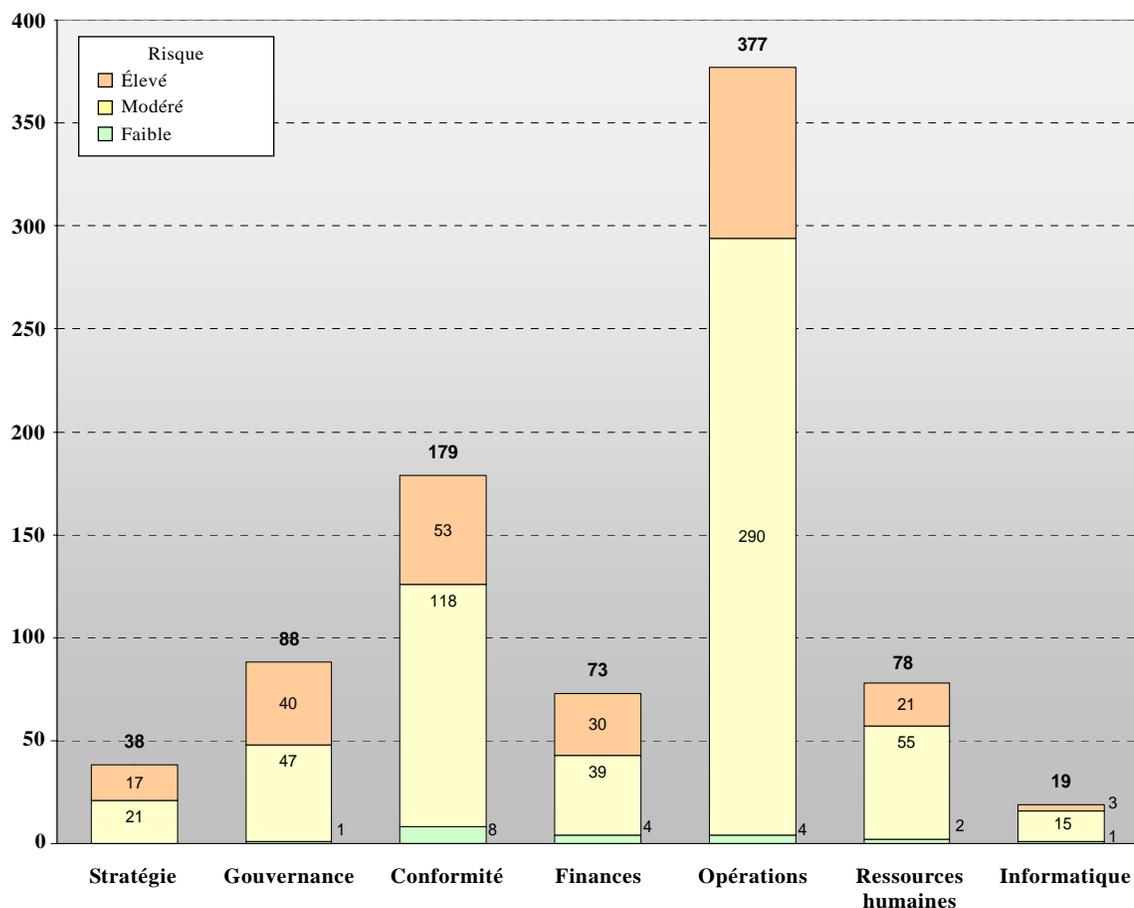
d) D'un risque **finances**, pouvant résulter de financements insuffisants; de détournements de fonds; d'une mauvaise gestion qui compromet les résultats financiers; ou du manque de fiabilité des rapports ou renseignements financiers;

e) D'un risque **opérations**, pouvant résulter de l'insuffisance, de l'inefficacité ou de l'inobservation des règles et pratiques de fonctionnement ou de l'incapacité de gérer les opérations économiquement ou efficacement;

f) D'un risque **ressources humaines**, pouvant résulter de ce que la gestion des ressources humaines n'obéit pas à des principes, procédures et pratiques adéquats;

g) D'un risque **informatique**, pouvant résulter de l'absence d'une infrastructure et de systèmes informatiques et télématiques adéquats ou de l'incapacité d'en assurer le bon fonctionnement.

Figure III
**Recommandations d'audit relatives au maintien de la paix formulées
entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque**



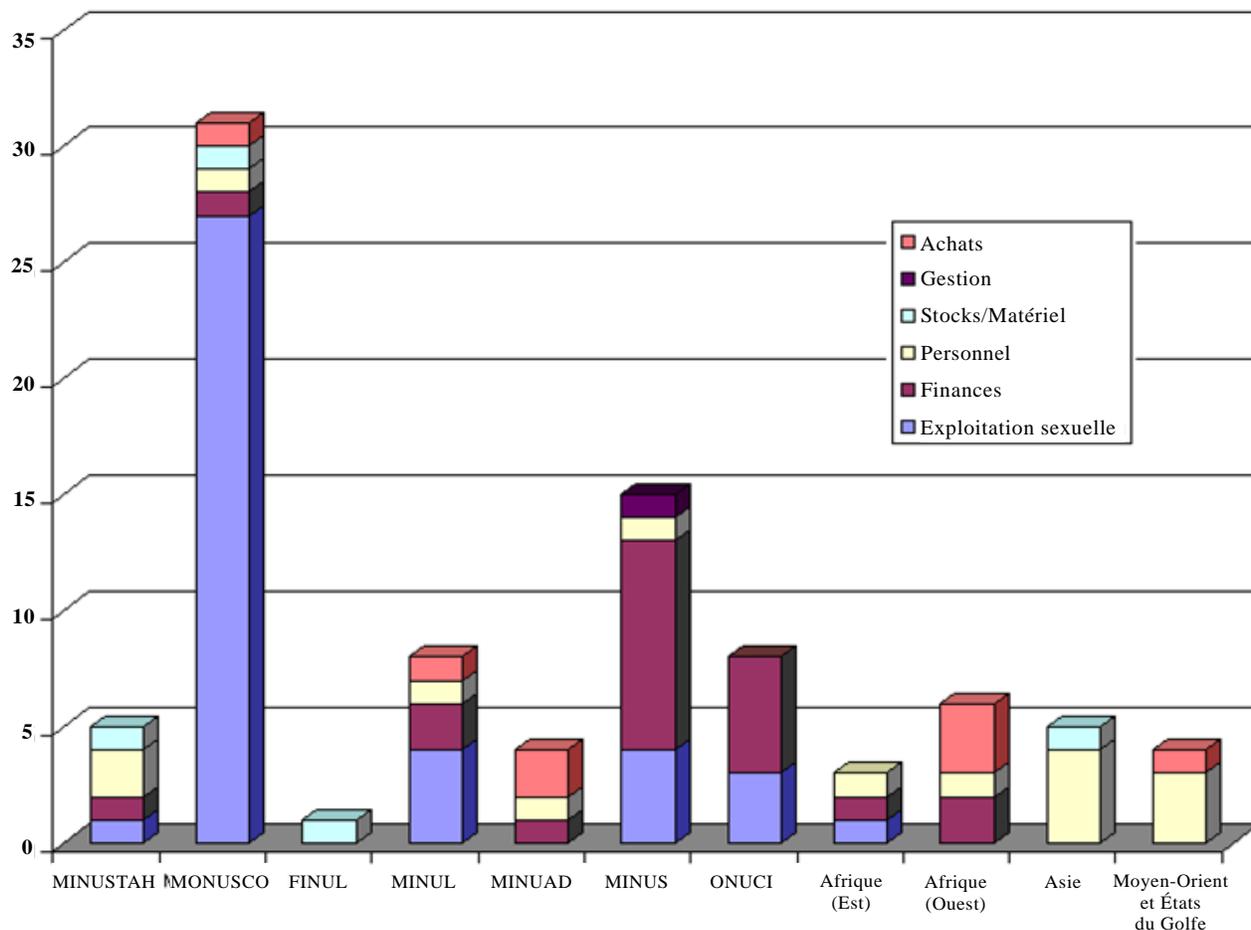
Note : Nombre total de recommandations : 852.

22. S'agissant des investigations, les affaires sont enregistrées dans les catégories suivantes : achats, gestion, stocks/matériel, personnel, finances, ou exploitation et abus sexuels.

23. Si des cas de comportement répréhensible dans les missions peuvent survenir dans toutes les catégories, les faits justifiant des investigations directes par le BSCI concernent le plus souvent les achats, les finances, et l'exploitation et les abus sexuels. Les affaires mineures concernant la gestion, les stocks/matériel et le personnel sont renvoyées au bureau compétent, sauf s'il est fait état de graves répercussions financières ou opérationnelles. Les affaires concernant des irrégularités dans les achats restent prioritaires, compte tenu des risques financiers et de l'impact sur l'intégrité des systèmes organisationnels. Le BSCI traite en priorité les cas d'exploitation et d'abus sexuels impliquant le viol de mineurs.

Figure IV

Enregistrement d'affaires soumises à investigation pour les missions de maintien de la paix entre janvier et décembre 2010, par catégorie



B. Résultats du contrôle par département/mission

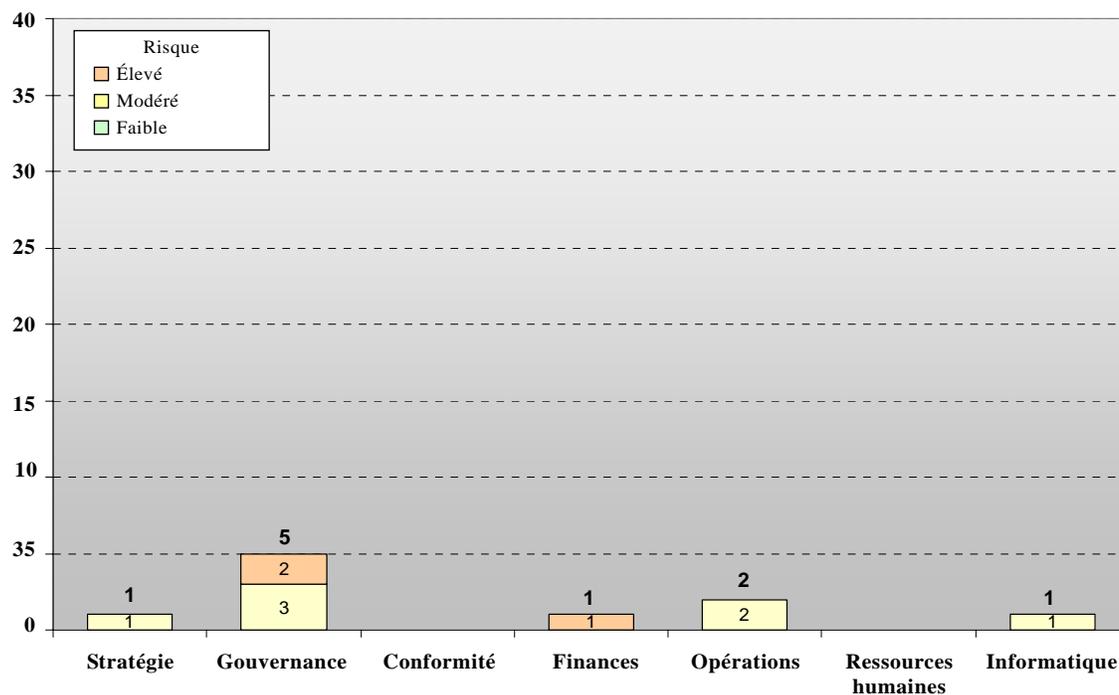
Questions transversales : sûreté et sécurité

24. Le BSCI a procédé à des audits portant sur la sûreté et la sécurité à la MINURCAT (AP2010/636/01 et AP2010/636/03), à la MINUSTAH (AP2010/683/01), à la MANUA (AP2009/630/06), à la FINUL (AP2009/672/03) et à l'ONU (AP2010/640/04). Les opérations n'étaient pas conformes aux normes de sécurité élémentaires et essentielles pour faciliter une évacuation efficace en cas d'urgence. En particulier, les listes d'effectifs n'étaient pas à jour; le dispositif de relais n'était pas opérationnel; et les missions n'effectuaient pas de contrôles radio complets. Les déficiences sont en cours de traitement par les missions.

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme : activités d'audit interne

Figure V

Recommandations d'audit formulées à l'intention de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



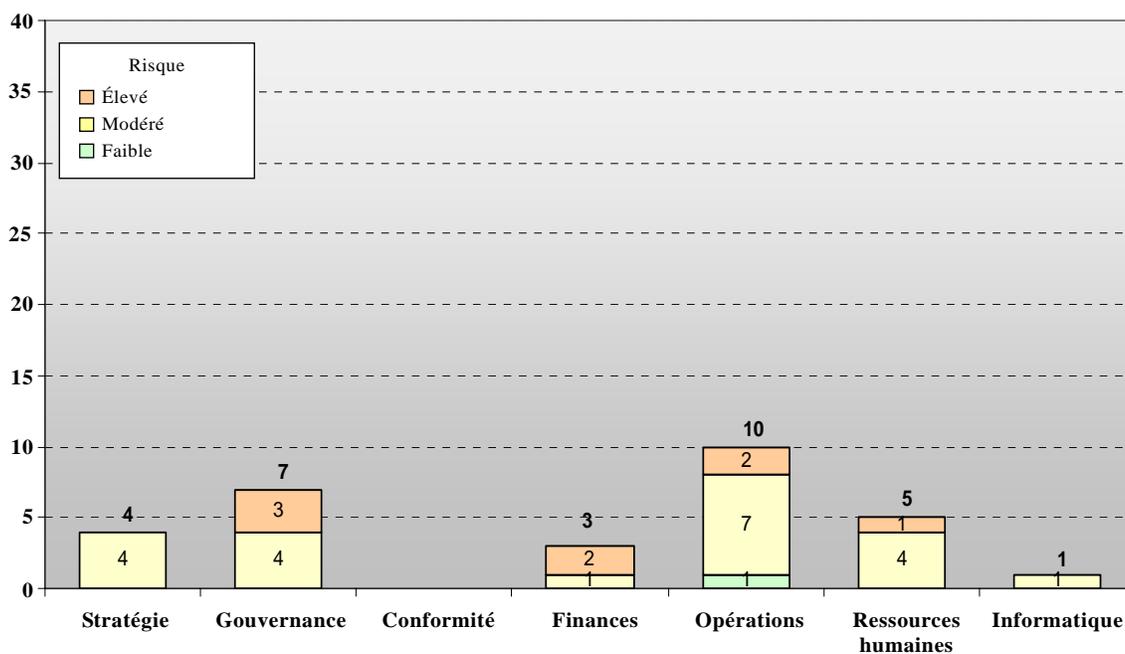
25. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme un rapport d'audit contenant 10 recommandations :

- La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (AP2010/570/01).

Département de l'appui aux missions : activités d'audit interne

Figure VI

Recommandations d'audit formulées à l'intention du Département de l'appui aux missions entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



26. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention du Département de l'appui aux missions trois rapports d'audit contenant 30 recommandations :

- Mesures spéciales autorisées pour faire face à la crise en Haïti (AP2010/510/01)
- Services fournis par le Centre international de calcul des Nations Unies au Secrétariat de l'ONU – Département de l'appui aux missions (AT2009/800/03)
- Section du génie du Département de l'appui aux missions (AP2009/615/04).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque opérations

27. *Mesures spéciales autorisées pour faire face à la crise en Haïti (AP2010/510/01)*. Les mesures spéciales ont été généralement autorisées et appliquées en temps voulu et assorties de contrôles adéquats et efficaces pour atténuer les risques liés à leur application. L'Organisation a cependant supporté le coût de services liés à l'hébergement du personnel sur un navire, dont 600 000 dollars de dépenses de carburant, services qui n'ont pas été intégralement rendus ou ont été interrompus durant la période couverte par le contrat. En raison du caractère de celui-ci, fondé sur un tarif forfaitaire, l'ONU n'a pu malheureusement invoquer aucun argument juridique pour récupérer la somme en cause. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que la location du navire avait constitué une mesure

exceptionnelle pour laquelle il n'existait qu'un précédent limité au sein du Département, et déclaré que les problèmes rencontrés serviraient de leçon pour d'autres cas présentant des conditions similaires.

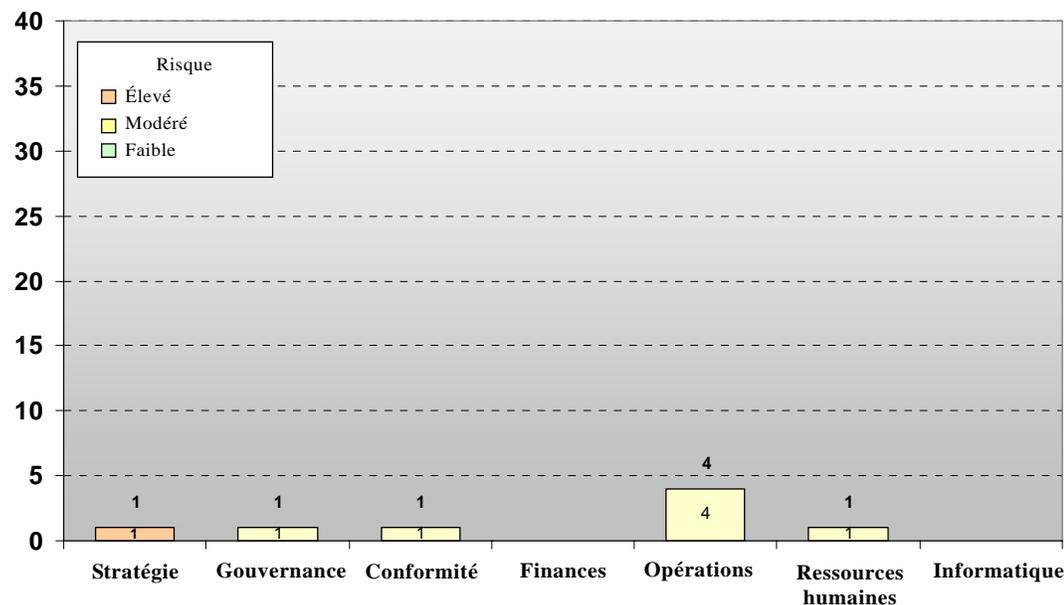
Risque informatique

28. *Services fournis par le Centre international de calcul des Nations Unies au Secrétariat de l'ONU – Département de l'appui aux missions (AT2009/800/03).* L'accord de prestation de services conclu entre le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et le Département de l'appui aux missions ne définissait pas les indicateurs nécessaires pour mesurer et contrôler efficacement les prestations du Centre. Il y avait en outre des incohérences dans les rapports du Centre justifiant le niveau des services fournis au Département au Siège et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en Italie : les services étaient facturés en fonction d'une combinaison de tarifs, ce qui limitait la possibilité pour le Département de vérifier la concordance entre les coûts et les services reçus. Le Département a accepté la recommandation du BSCI sur cette question et affirmé qu'elle serait examinée lors de la réunion du Groupe consultatif sur la gestion du Centre en vue de son inscription à l'ordre du jour du Comité de gestion pour sa réunion de l'automne 2010.

Département des affaires politiques : activités d'audit interne

Figure VII

Recommandations d'audit formulées à l'intention du Département des affaires politiques entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



29. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention du Département des affaires politiques un rapport d'audit sur les questions relatives au maintien de la paix, contenant huit recommandations :

- La Division des affaires du Conseil de sécurité au sein du Département des affaires politiques (AP2010/560/01).

Les principaux résultats sont les suivants :

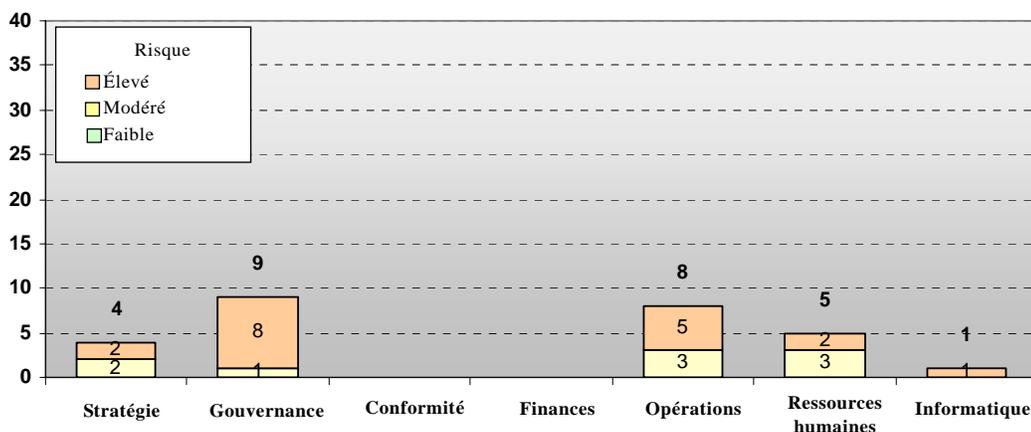
Risque opérations

30. La Division des affaires du Conseil de sécurité au sein du Département des affaires politiques (A/2010/560/01). D'une manière générale, les contrôles internes étaient en place et fonctionnaient efficacement. Par ailleurs, les représentants au Conseil de sécurité étaient satisfaits du niveau d'appui fourni au Conseil. Néanmoins, les documents étayant la pratique du Conseil n'étaient pas toujours disponibles d'une manière globale et organisée; il n'avait pas été établi de directives pour le recrutement et l'administration des groupes d'experts, ce qui augmentait le risque que les dérogations et exceptions accordées ne suscitent des attentes quant à des avantages liés à l'emploi; et il n'était pas tenu de dossiers permettant une évaluation comparée des candidats présélectionnés pour les groupes d'experts, ce qui nuisait à la transparence de la procédure de sélection. Le Département a pris des mesures pour remédier à ces problèmes.

Département des opérations de maintien de la paix : activités d'audit interne

Figure VIII

Recommandations d'audit formulées à l'intention du Département des opérations de maintien de la paix entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



31. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention du Département des opérations de maintien de la paix deux rapports d'audit contenant 27 recommandations :

- Équipes opérationnelles intégrées (AP2009/600/03)
- Le Bureau des affaires militaires (AP2010/600/02).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque gouvernance

32. *Équipes opérationnelles intégrées (AP2009/600/03)*. Les équipes opérationnelles intégrées ont joué un rôle positif d'appui à la MINUAD et à la MINUSTAH par une orientation et une assistance intégrées pour l'exercice de leur mandat. Toutefois, la communication et l'échange d'informations entre les équipes opérationnelles intégrées et leurs unités spécialisées respectives laissaient à désirer. L'efficacité de ces équipes pourrait être améliorée si le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions assouplissaient le déploiement de personnels durant les périodes de moindre activité dans les missions et renforçaient les liens entre les équipes opérationnelles intégrées et leurs unités spécialisées respectives de façon à assurer le maintien du niveau d'expertise requis. Le Département de l'appui aux missions a admis la nécessité de déployer plus efficacement les ressources en fonction des besoins.

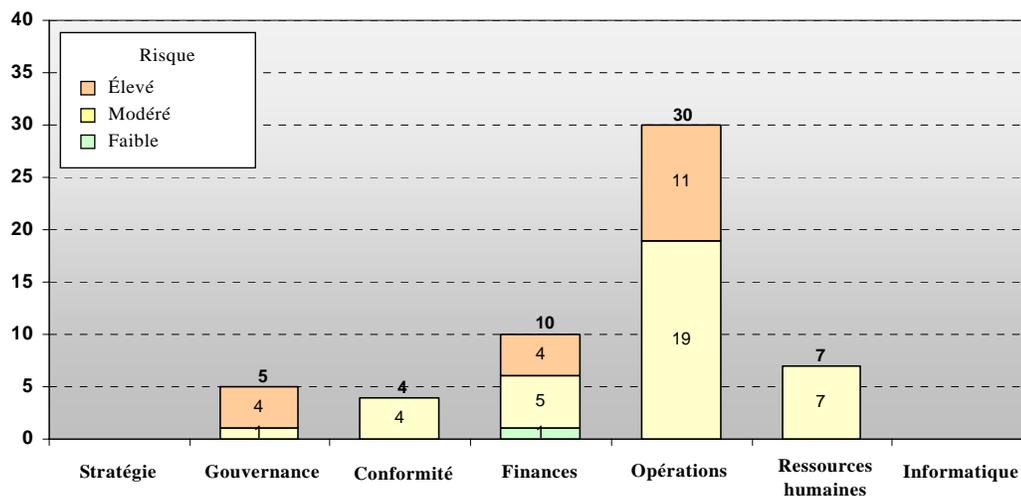
33. *Le Bureau des affaires militaires (AP2010/600/02)*. Les contrôles internes étaient en général en place et les missions étaient généralement satisfaites de l'appui fourni par le Bureau des affaires militaires et des relations de travail avec celui-ci. Cependant, le taux élevé de rotation du personnel militaire se traduisait par un manque de savoir institutionnel et de continuité dans la gestion du Bureau qui nuisait à l'efficacité de ses opérations. Il était trop tôt pour évaluer les avantages du renforcement du Bureau dans le cadre de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, mais il fallait s'attacher davantage à maintenir un savoir institutionnel et à assurer la continuité dans la gestion. Pour faire suite aux observations du BSCI, le Bureau des affaires militaires a nommé un spécialiste de la gestion documentaire chargé exclusivement de rassembler les principaux documents des Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions/Département de la sûreté et de la sécurité relatifs aux composantes militaires qui ont été publiés ces dernières années afin d'en valider la pertinence. En outre, les rapports de fin d'affectation des officiers supérieurs sont soigneusement examinés et la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix fait l'objet d'un suivi. Les recommandations de caractère général faites par les officiers supérieurs sont communiquées à toutes les missions de maintien de la paix.

MINURCAT

a) Activités d'audit interne

Figure IX

Recommandations d'audit formulées à l'intention de la MINURCAT entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



34. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention de la MINURCAT sept rapports d'audit contenant 56 recommandations :

- Gestion des carburants (AP2009/636/02)
- Gestion du contrat de logistique multifonctions (AP2009/636/05)
- Sûreté et sécurité (AP2010/636/01)
- Opérations aériennes et sûreté opérationnelle (AP2010/636/03)
- Matériel appartenant aux contingents (AP2010/636/06)
- Commandes en cours (AP2010/636/07)
- Planification de la liquidation (AP2010/636/08).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque gouvernance

35. *Matériel appartenant aux contingents (AP2010/636/06)*. La MINURCAT n'a pas procédé à un contrôle satisfaisant du matériel appartenant aux contingents. En particulier, le Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord chargé de superviser les opérations dans ce domaine a été établi tardivement – 15 mois après le début de la Mission. De plus, au moment de l'audit en novembre 2010, la Mission a expliqué que le Comité n'avait pas encore été réuni en raison de l'incertitude affectant le mandat de la MINURCAT et parce qu'il était difficile de déterminer les questions critiques à soumettre à l'attention du Comité. L'absence de contrôle de la gestion par le Comité a entraîné des problèmes comme le manque, l'excédent et l'indisponibilité de

matériel, auxquels il n'a pas été remédié en temps utile. L'administration de la Mission a admis la nécessité de réunir le Comité, mais a indiqué qu'en raison de la liquidation imminente de la Mission, toutes les questions relatives au matériel appartenant aux contingents seraient traitées par le Directeur de l'appui à la Mission.

Risque finances

36. *Opérations aériennes et sûreté opérationnelle (AP2010/636/03)*. La Mission avait effectué en moyenne 100 vols spéciaux par mois vers des destinations pour lesquelles il existait des liaisons régulières, provoquant ainsi un accroissement des coûts qu'une meilleure planification aurait permis d'éviter. Les vols spéciaux avaient été organisés pour de hauts responsables. Reconnaissant que certains vols spéciaux n'étaient pas indispensables, la MINURCAT a indiqué que de tels vols spéciaux seraient limités aux besoins opérationnels en l'absence de liaisons régulières.

Risque opérations

37. *Gestion du contrat de logistique multifonctions (AP2009/636/05)*. La MINURCAT et le titulaire du contrat n'avaient pas respecté des dispositions essentielles du contrat. En particulier, les procédures d'examen et d'approbation des ordres d'exécution étaient inadéquates faute de capacités, d'expertise technique et de bonne gestion du contrat. Cela a entraîné d'importants retards dans l'exécution d'ordres de service représentant un montant total de 62 millions de dollars, concernant la construction de camps, de bureaux de terrain et de centres de police, et a freiné la mobilisation des équipements et l'exécution du mandat de la Mission.

38. *Planification de la liquidation (AP2010/636/08)*. Les dispositions prises pour protéger les installations et autres actifs avaient été insuffisantes, en particulier dans les sites devant être évacués par les militaires. La MINURCAT comptait sur le Département de la sûreté et de la sécurité pour sécuriser le matériel appartenant aux contingents alors que cette tâche ne relevait pas du mandat du Département. La Mission a admis la nécessité d'améliorer ces dispositions et a pris immédiatement des mesures pour remédier aux problèmes concernant la sécurité.

b) Activités d'investigation

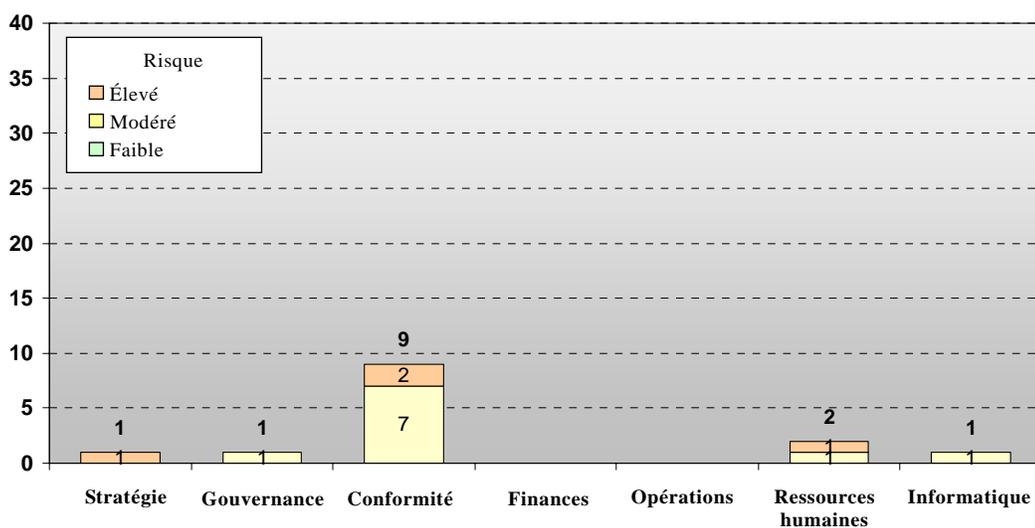
39. En 2010, le BSCI avait deux affaires en instance relatives à la MINURCAT et a ouvert un nouveau dossier d'investigation.

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

a) Activités d'audit interne

Figure X

Recommandations d'audit formulées à l'intention de la MINURSO entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



40. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention de la MINURSO un rapport d'audit contenant 14 recommandations :

- Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (AP2010/600/01).

b) Activités d'investigation

41. En 2010, le BSCI a présenté trois rapports d'enquête concernant la MINURSO :

- Fraude sur des achats par un fonctionnaire (0173/10 et 0210/09)
- Comportement répréhensible d'un fonctionnaire (0174/10).

Le BSCI a également présenté un rapport de clôture (0311/10) et a ouvert un nouveau dossier d'investigation. Les principaux résultats sont les suivants :

Achats

42. (ID Case 0210/09). Le BSCI a enquêté sur une affaire de fraude et de corruption mettant en cause un fonctionnaire de la Section du génie. Des achats de biens non autorisés ont donné lieu à des paiements basés sur des fausses factures. Si elles n'ont apparemment pas entraîné de pertes financières, des irrégularités ont tout de même été relevées dans l'exécution des contrats de louage de service. Le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions prenne les mesures qui s'imposent à l'encontre de trois fonctionnaires et a pointé les défaillances du

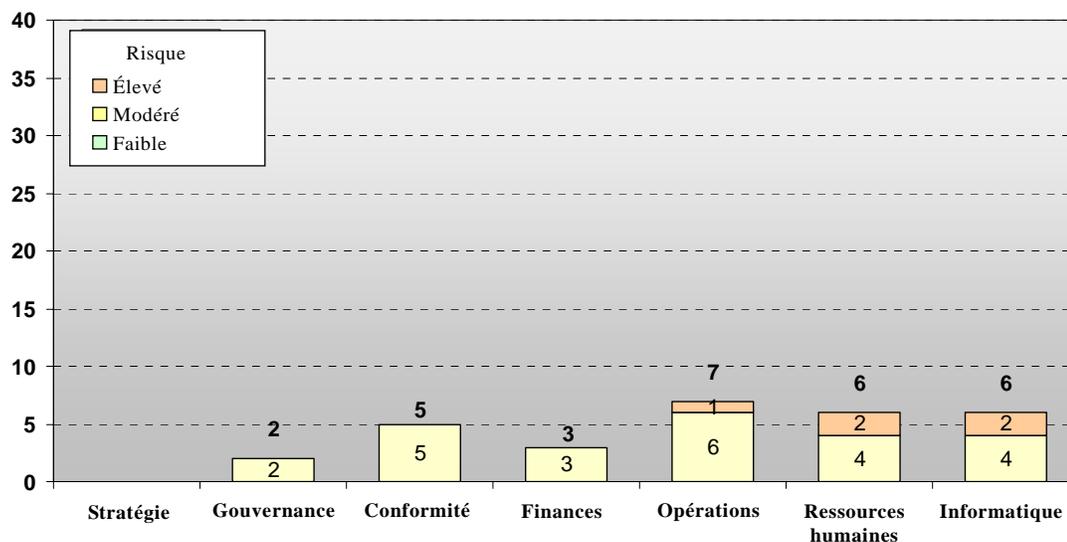
système nécessitant des mesures correctives. L'affaire reste en instance dans l'attente de l'issue de la procédure disciplinaire interne engagée.

MINUSTAH

a) Activités d'audit interne

Figure XI

Recommandations d'audit formulées à l'intention de la MINUSTAH entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



43. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention de la MINUSTAH cinq rapports d'audit contenant 29 recommandations :

- Procédure de demande de biens et services (AP2009/683/07)
- Projets d'ingénierie pour la gestion des frontières (AP2009/683/04)
- Sécurité du personnel (AP2010/683/01)
- Mise en œuvre des mesures extraordinaires autorisées dans le cadre des interventions de crise en Haïti (AP2010/683/06)
- Gouvernance des technologies de l'information et des communications et gestion de la sécurité (AT2009/683/01).

44. Les rapports d'audit établis avant le 12 janvier 2010 contenaient des recommandations, restées pertinentes après le tremblement de terre, au sujet des carences constatées en matière de contrôle interne. Compte tenu des nouvelles priorités, le BSCI a actualisé son évaluation des risques afin de recentrer les activités d'audit sur les nouveaux secteurs à haut risque et de surveiller notamment le respect des principales dispositions figurant dans les règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la mise en œuvre des mesures exceptionnelles autorisées au plus fort de la crise.

b) Activités d'investigation

45. En 2010, le BSCI a présenté sept rapports d'enquête concernant la MINUSTAH :

- Exploitation et abus sexuels par un membre de la Police des Nations Unies (0177/10)
- Allégation d'homicide visant un fonctionnaire (0255/10)
- Recrutement irrégulier effectué par un fonctionnaire (0361/08)
- Non-signalement de la faute d'un fonctionnaire (0457/09)
- Utilisation répréhensible des moyens informatiques par un fonctionnaire (0460/09, 0464/09 et 0465/09).

Le BSCI a également présenté 14 rapports de clôture (0074/09, 0154/06, 0185/09, 0448/05, 0453/05, 0454/05, 0462/09, 0463/06, 0463/09, 0513/09, 0537/09, 0602/09 et 0675/07 Part A et Part B), avait six affaires en instance et a ouvert cinq nouveaux dossiers d'investigation. Les résultats des investigations, qui concernaient essentiellement des cas d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que l'utilisation répréhensible des moyens informatiques de l'ONU, sont les suivants :

Personnel

46. (*ID Case 0460/09*). Le BSCI a confirmé les informations selon lesquelles un fonctionnaire avait utilisé frauduleusement les moyens et données informatiques de l'ONU en recevant et diffusant des contenus pédopornographiques. L'affaire reste en instance dans l'attente de l'issue de la procédure disciplinaire interne.

Exploitation et abus sexuels

47. (*ID Case 352/09*)⁴. Le BSCI, conformément au projet révisé de modèle de memorandum d'accord (A/61/19, Part III, annexe), a participé à l'enquête ouverte par un pays ayant fourni des contingents sur des faits d'exploitation et d'abus sexuels qui auraient été commis par des militaires des contingents à l'encontre de femmes locales. Le pays concerné avait chargé l'un des officiers des contingents déployés à la MINUSTAH de mener l'enquête, mais comme la méthode d'investigation ne répondait pas aux normes du BSCI (ainsi, il était demandé aux témoins de signer des dépositions vierges avant d'être interrogés), les enquêteurs du Bureau se sont retirés de l'enquête. Le BSCI a néanmoins pu déterminer qu'un officier supérieur du contingent avait facilité l'emploi occasionnel d'une femme locale et organisé l'approvisionnement électrique d'une autre, en échange de faveurs sexuelles, et que trois soldats des contingents avaient eu des rapports sexuels avec des femmes locales et qu'il y avait eu naissance d'enfants. Le 23 février 2010, le Département de l'appui aux missions a transmis les conclusions du BSCI au pays ayant fourni le contingent afin qu'il prenne les mesures requises. Il n'a reçu aucune réponse à ce jour.

⁴ Ce rapport, paru le 28 décembre 2009, n'est pas étudié dans le document publié sous la cote A/64/326 (Part II).

c) Activités d'évaluation

48. En 2010, le BSCI a présenté un rapport d'évaluation sur la MINUSTAH :

- Évaluation de l'exécution du mandat de la MINUSTAH et des résultats obtenus (IED-10-005).

Les principaux résultats sont les suivants :

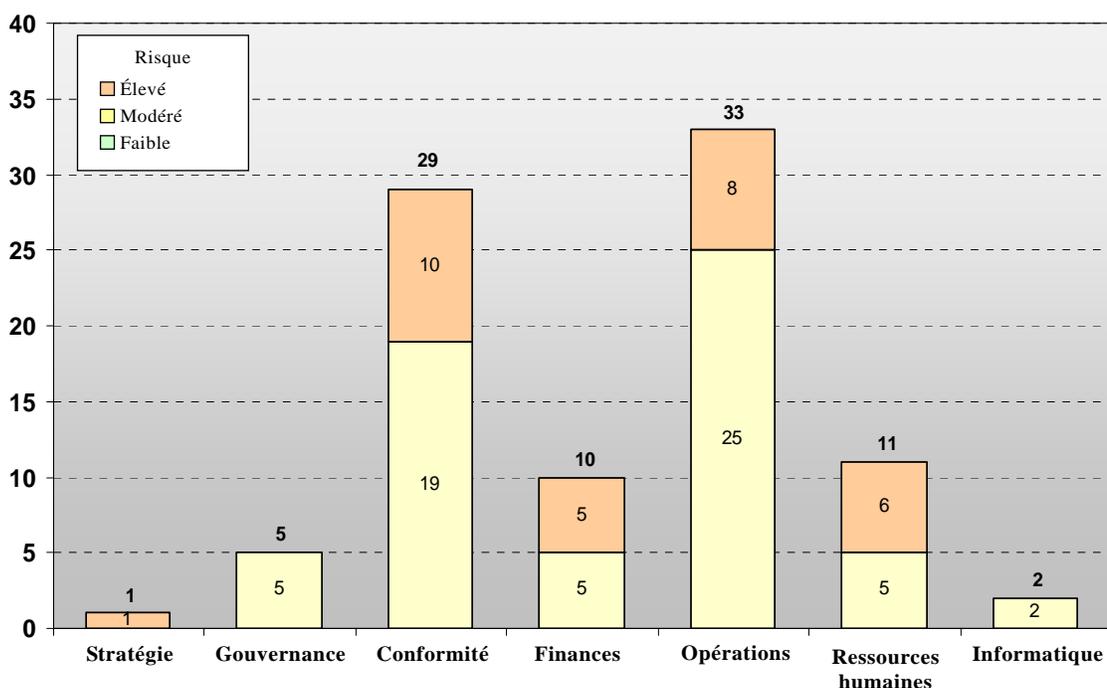
49. (IED-10-005). Compte tenu du changement de situation résultant du séisme de janvier 2010, le rapport d'évaluation de l'exécution du mandat de la MINUSTAH et des résultats obtenus a été soumis à la réflexion du Département des opérations de maintien de la paix. Il semblerait que l'absence de stratégie sectorielle globale propre à guider la réforme et le renforcement des institutions garantes de l'état de droit explique en partie le rythme inégal des réformes dans la police, la justice et l'administration pénitentiaire. Les échanges et la collaboration avec le Gouvernement haïtien et les donateurs internationaux ont pâti de l'absence de débat de fond, de calendrier commun et de coordination des programmes, alors même que le Conseil de sécurité avait insisté à maintes reprises sur la nécessité d'harmoniser les efforts dans ces domaines. Le BSCI a recommandé que le Département des opérations de maintien de la paix renforce sa capacité à donner des orientations aux missions, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie globale pour mener à bien ces réformes.

MONUSCO

a) Activités d'audit interne

Figure XII

Recommandations d'audit formulées à l'intention de la MONUSCO entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



50. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention de la MONUSCO huit rapports d'audit contenant 91 recommandations :

- Gestion des carburants (AP2009/620/03)
- Recrutement de personnel sur le plan national (AP2009/620/04)
- Gestion des vacances de poste (AP2009/620/06)
- Travailleurs occasionnels (AP2009/620/08)
- Gestion des achats (AP2009/620/13)
- Opérations de contrôle des mouvements (AP2010/620/01)
- Gestion des contrats (AP2010/620/03)
- Sécurité aérienne (AP2010/620/04).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque conformité

51. *Sécurité aérienne (AP2010/620/4)*. Le Conseil de la sécurité aérienne ne s'est pas réuni pendant deux ans, ce qui a exposé la MONUSCO à des risques accrus d'insécurité aérienne. En conséquence, plusieurs problèmes de sécurité graves n'ont pas été traités en temps voulu – notamment la sous-qualification des contrôleurs aériens, le défaut d'équipement des tours de contrôle, le mauvais entretien des aérodromes et le non-étalonnage des aides à la navigation. Le Conseil a maintenant commencé à se réunir régulièrement et la Mission cherche un fournisseur qualifié pour l'étalonnage des aides à la navigation. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la MONUSCO n'était pas en mesure d'améliorer les qualifications des contrôleurs aériens en raison des limites de son mandat et de ses contraintes budgétaires et qu'il appartenait au Gouvernement hôte d'entretenir les équipements des tours de contrôle. La Mission a néanmoins pris langue avec le Gouvernement hôte sur ces questions; elle a assuré la formation de base de quelques contrôleurs, s'est efforcée dans la mesure du possible d'appuyer les tours de contrôle locales en fournissant les équipements nécessaires – postes radio et appareils de métrologie par exemple – et en entretenant les aérodromes utilisés par les appareils de la MONUSCO.

Risque finances

52. *Opérations de contrôle des mouvements (AP2010/620/01)*. Faute de contrôles financiers adéquats, la MONUSCO a déboursé environ 160 000 dollars par semaine pendant huit mois (soit 5,12 millions de dollars), pour exploiter un appareil qui faisait la navette entre Kinshasa et Entebbe quatre fois par semaine avec un taux de remplissage inférieur à 8 %. De plus, la Mission a utilisé essentiellement des moyens aériens pour expédier le fret depuis Entebbe jusqu'aux localités situées dans l'est de la République démocratique du Congo, alors qu'elle aurait pu recourir au transport routier à des coûts très inférieurs. Elle a reconnu que des gains d'efficacité s'imposaient et a supprimé les quatre vols hebdomadaires à partir du 18 septembre 2010. Elle a également accepté d'utiliser de plus en plus les transports terrestres pour acheminer le fret là où l'état des routes et les conditions de sécurité le permettaient.

Risque opérations

53. *Gestion des achats (AP2009/620/13)*. Dans deux affaires, le Comité local des contrats de la MONUSCO avait conseillé à la Section des achats et aux demandeurs de fourniture de biens ou services de scinder les procédures d'achat, ce qui revenait en fait à contourner le Comité des marchés du Siège. La Mission a indiqué qu'elle n'avait pas écarté le Comité du Siège intentionnellement et que les comptes rendus du Comité local ne rendaient pas compte fidèlement des tenants et aboutissants de son conseil.

Risque ressources humaines

54. *Gestion des vacances de poste à la MONUSCO (AP2009/620/06)*. Plus de 190 postes de fonctionnaires internationaux (soit 15 % des postes autorisés) étaient restés vacants pendant plus de deux ans, et 105 d'entre eux (soit 8 %) étaient considérés comme des « postes essentiels ». Ces vacances étaient le résultat de l'absence de coordination efficace et active entre les directeurs de programme et la Section des ressources humaines et de la difficulté à attirer des candidats qualifiés. Les retards dans l'attribution des postes ont été préjudiciables à l'exécution des programmes de la Mission. La MONUSCO a indiqué qu'elle avait pris des mesures pour réduire à 34 au 31 janvier 2011 le nombre de postes vacants depuis plus de deux ans. Vingt-neuf des 34 postes sont en cours d'attribution.

55. *Travailleurs occasionnels (AP2009/620/08)*. La MONUSCO avait employé environ 3 000 travailleurs occasionnels sans contrat de travail officiel pour des périodes continues allant de 2 à 10 ans, en contravention avec le code du travail local. Étaient concernés essentiellement des plombiers, menuisiers, électriciens, mécaniciens et agents d'entretien. Le non-respect du droit du travail local augmente le risque de réclamations et de contentieux entre l'ONU et le Gouvernement hôte. La Mission a indiqué qu'elle avait sollicité les conseils de son conseiller juridique principal et avait été informée que ni le Bureau de la gestion des ressources humaines ni le Département de l'appui aux missions n'avaient prévu de dispositions contractuelles adéquates pour les travailleurs occasionnels. Elle avait donc jugé qu'elle n'avait pas besoin de contrats en bonne et due forme pour ces embauches. Elle a annoncé qu'elle se séparait de ses travailleurs occasionnels et qu'une procédure était en cours pour externaliser leurs services. Quelque 2 941 travailleurs occasionnels ont été convertis en vacataires et engagés avec des contrats de trois ou quatre mois à l'expiration desquels ils quitteront l'Organisation. Les contrats expireront à partir de février 2011, et les contrats restants feront de même d'ici le 31 mai 2011.

b) Activités d'investigation

56. En 2010, le BSCI a présenté sept rapports d'enquête et sept rapports de situation relatifs à la MONUSCO/Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) :

- Fraude aux carburants (0149/10)
- Exploitation et abus sexuels par un membre de la Police des Nations Unies (0219/10)
- Faits de corruption et de fraude par un fonctionnaire (0331/08)

- Abus de pouvoir et trafic d'influence par un fonctionnaire (0347/09)
- Exploitation et abus sexuels par un membre de la Police des Nations Unies (0468/09, Part A)
- Exploitation et abus sexuels par un fonctionnaire de l'UNOPS (0468/09, Part B)
- Violences sexuelles mettant en cause un Volontaire des Nations Unies (0497/09)
- (Sept) rapports de situation sur des affaires d'exploitation et d'abus sexuels par des soldats de la paix (0028/09, 0371/09, 0410/07, 0410/09, 0471/09, 0533/08, 0623/09).

Le BSCI a également présenté cinq rapports de clôture (0226/07, 0405/07, 0427/08, 0511/08, 0586/07), avait 65 affaires en instances, et a ouvert 31 nouveaux dossiers d'investigation. Les principaux résultats sont les suivants :

Stocks/matériel

57. (*ID Case 0149/10*). Le BSCI a enquêté sur des informations faisant état de fraude au carburant et de collusion entre des employés d'un fournisseur de la Mission et un fonctionnaire de la MONUSCO, qui avait réussi à faire enregistrer des livraisons fictives pour un total de 20 000 litres de carburant. Les irrégularités ont été détectées rapidement et aucun paiement n'a été fait sur les factures frauduleuses, qui s'élevaient à 86 621 dollars. Le fonctionnaire fait actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire interne; le Département de l'appui aux missions a renforcé le contrôle des livraisons de carburant et le fournisseur a pris des sanctions contre ses employés.

Exploitation et abus sexuels

58. (*ID Case 0471/09*). Le BSCI a enquêté sur des informations faisant état de violences sexuelles infligées à de toutes jeunes filles par au moins cinq soldats de la paix; dans trois cas au moins, les militaires s'étaient pris en photo avec leurs victimes, produisant notamment une série de photos à caractère explicitement sexuel. Le 2 juin 2010, le Département de l'appui aux missions a communiqué les résultats des investigations au pays ayant fourni le contingent concerné. Il a appris que trois des soldats incriminés avaient été emprisonnés (pendant deux mois et sept jours), rétrogradés et interdits de tout déploiement futur dans des missions de maintien de la paix; le quatrième avait été mis hors de cause et le pays ayant fourni le contingent n'avait pas encore statué sur le sort du cinquième.

59. (*ID Case 0468/09*). Le BSCI a enquêté sur des informations selon lesquelles une femme locale avait été exploitée sexuellement par un membre de la Police des Nations Unies et un agent de sécurité des Nations Unies; il a établi que les deux hommes avaient eu des rapports sexuels avec la femme en question pendant qu'ils conduisaient un véhicule de l'ONU, attirant ainsi l'attention des habitants et des autorités judiciaires nationales. Le 27 avril 2010, le Département de l'appui aux missions a communiqué le rapport concernant le policier au pays ayant fourni le contingent, tandis que le rapport d'enquête sur l'agent de sécurité était transmis au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour examen et suite à donner.

Gestion

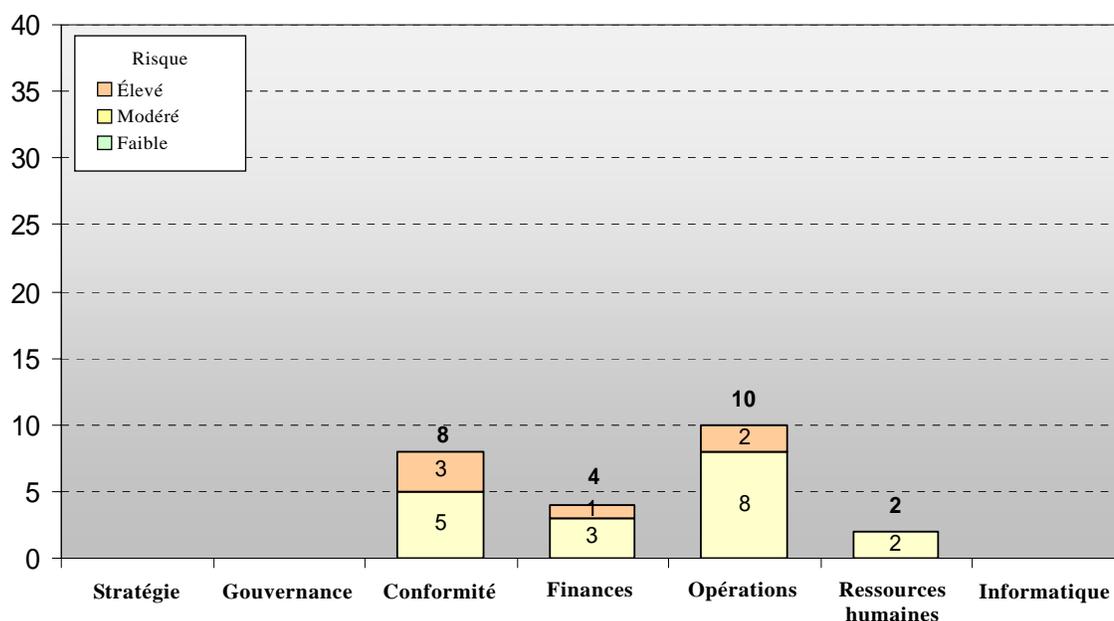
60. (ID Case 0347/09). Le BSCI a enquêté sur une affaire de conduite répréhensible mettant en cause un fonctionnaire de la Mission détaché au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le fonctionnaire en question avait utilisé son influence pour faciliter le recrutement d'une personne à sa charge. Bien que le BSCI ait communiqué ses conclusions au Département de l'appui aux missions, le fonctionnaire a pu prendre sa retraite sans être inquiété.

MANUA

a) Activités d'audit interne

Figure XIII

Recommandations formulées à l'intention de la MANUA entre janvier et décembre 2010, par catégorie de risque



61. En 2010, le BSCI a présenté à l'intention de la MANUA quatre rapports d'audit contenant 24 recommandations:

- Recrutement de personnel sur le plan national (AP2009/630/04)
- Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle (AP2009/630/06)
- Gestion financière (AP2010/630/05)
- Liquidation d'actifs (AP2010/630/06).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque finances

62. *Liquidation de biens durables (AP2009/630/06).* La MANUA a eu des difficultés à vendre des véhicules excédentaires d'une valeur de 237 000 dollars

faute d'avoir en sa possession les permis d'entrée et les documents de douane prouvant que les véhicules importés étaient destinés à son seul usage. Elle s'emploie maintenant à résoudre ce problème avec le Ministère des affaires étrangères. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que 48 des 54 véhicules avaient été remis à leurs acheteurs et que le système de gestion des stocks Galileo avait été actualisé. Les six véhicules restants seront cédés une fois que les acheteurs auront fourni les récépissés d'acquiescement des droits de douane correspondants.

63. *Gestion financière (AP2010/630/05)*. À la demande de la MANUA et avec l'approbation du Contrôleur, l'autorité de certification avait habilité tous les agents certificateurs à certifier la réception de tout bien ou service, et cela quel que soit leur domaine de compétence technique. Ainsi, le Chef des opérations aériennes pouvait certifier la réception de matériel informatique et de services de consultance. Le fait de limiter le pouvoir de certification à des chapitres ou sous-chapitres précis du budget offre de meilleures garanties de bonne gestion des ressources dans le respect de la règle de gestion financière 105.5. La MANUA a indiqué que, compte tenu de la périodicité du congé dans le cas de l'Afghanistan, et étant donné que l'essentiel du personnel était stationné au Koweït, elle ne pouvait disposer d'agents certificateurs pour chaque compte et classe/code d'objet; cependant, seul l'un des agents certificateurs couverts par le rapport était affecté ainsi. Le BSCI a recommandé que la Mission demande au Contrôleur d'accorder les pouvoirs de certification sur la base des qualifications des agents. La MANUA a annoncé qu'elle comptait demander au Contrôleur d'approuver l'inscription de fonctionnaires supplémentaires dans son fichier d'agents certificateurs et que l'approbation de cette demande faciliterait l'inclusion d'agents certificateurs suppléants issus de chacun des grands groupes à comptabilité autonome, ce qui permettrait de s'assurer que les contrôles de certification correspondent aux domaines spécialisés de l'agent certificateur.

b) Activités d'investigation

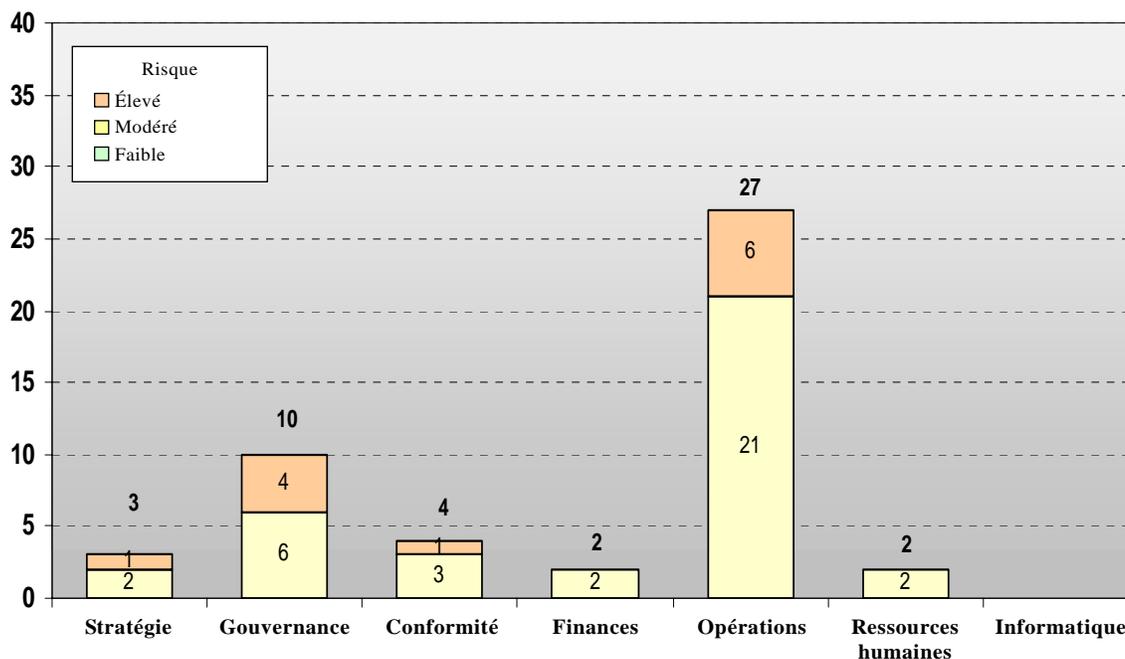
64. En 2010, le BSCI a rendu un rapport de clôture (0434/09); il a compté trois affaires en instances et a engagé des investigations sur deux nouvelles affaires ayant trait à la MANUA.

MANUI

a) Activités d'audit interne

Figure XIV

Recommandations d'audit adressées à la MANUI au cours de la période allant de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



65. En 2010, le BSCI a adressé cinq rapports d'audit contenant 48 recommandations à la MANUI :

- Programme d'appui aux élections (AP2009/812/01)
- Gestion des services de voyages (AP2009/812/06)
- Gestion des activités informatiques (AP2009/812/07)
- Opérations aériennes (AP2010/812/01)
- Groupe déontologie et discipline (AP2010/812/02).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque stratégie

66. *Programme d'appui aux élections (AP2009/812/01)*. La MANUI ne disposait pas de plan de travail exhaustif et actualisé qui lui permettrait de faire en sorte que le programme d'appui aux élections soit exécuté de façon efficace et rationnelle. La Mission a expliqué qu'il lui était difficile de planifier ses activités avec certitude du fait du caractère imprévisible de la situation politique en Iraq. De l'avis du BSCI, il est essentiel, dans un tel environnement, de mettre en place un processus de planification solide, qui offre la possibilité de réévaluer le montant des ressources nécessaires, d'évaluer la performance du Bureau de l'assistance électorale et de

formuler des solutions de rechange. La MANUI a établi un nouveau plan de travail pour 2011. Ce plan sera arrêté définitivement compte tenu des décisions que prendra le Secrétaire général lors d'une prochaine réunion du Comité des politiques.

Risque gouvernance

67. *Gestion des activités informatiques (AP2009/812/07)*. La MANUI n'a pas établi les structures de gouvernance nécessaires dans le domaine de l'informatique, dont le comité des TIC prévu dans la circulaire ST/SGB/2003/17 du Secrétaire général. Un tel comité garantirait que les activités de la MANUI dans ce domaine soient planifiées et suivies comme il convient. En outre, le taux de vacance de postes à la Section informatique était, au 31 décembre 2010, de 20 % (soit 16 des 80 postes approuvés), ce qui nuisait à la qualité des services fournis et risquait d'avoir une incidence sur la sécurité et l'accessibilité des activités informatiques nécessaires pour appuyer les opérations de la Mission. La MANUI a indiqué qu'elle avait eu du mal à attirer du personnel. Toutefois, elle n'avait pas engagé les activités de recrutement suffisamment tôt pour que les postes clefs puissent être pourvus en temps voulu. La Mission a indiqué qu'elle allait créer un comité qui serait chargé d'assurer un contrôle stratégique des activités informatiques.

Risque ressources humaines

68. *Programme d'appui aux élections (AP2009/812/01)*. Trois des sept membres du personnel du Bureau de l'assistance électorale de la Mission ne possédaient pas les qualifications ou l'expérience spécifiées dans les avis de vacance de poste correspondant à leurs emplois respectifs, en violation du Règlement du personnel, ce qui risquait de nuire à l'efficacité de l'appui aux élections. La Mission a expliqué que les compétences techniques des candidats avaient été approuvées par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, avec l'assistance du Département de l'appui aux missions. Elle a ajouté qu'elle ne possédait pas les capacités techniques requises pour évaluer la performance des membres du Bureau de l'assistance électorale. Le BSCI a réaffirmé que la Mission était responsable de la gestion de son personnel, y compris de son recrutement et de l'évaluation de ses résultats.

b) Activités d'enquête

69. En 2010, le BSCI a publié un rapport d'enquête relatif à la MANUI :

- Usage impropre de ressources informatiques par un membre du personnel (0564/09).

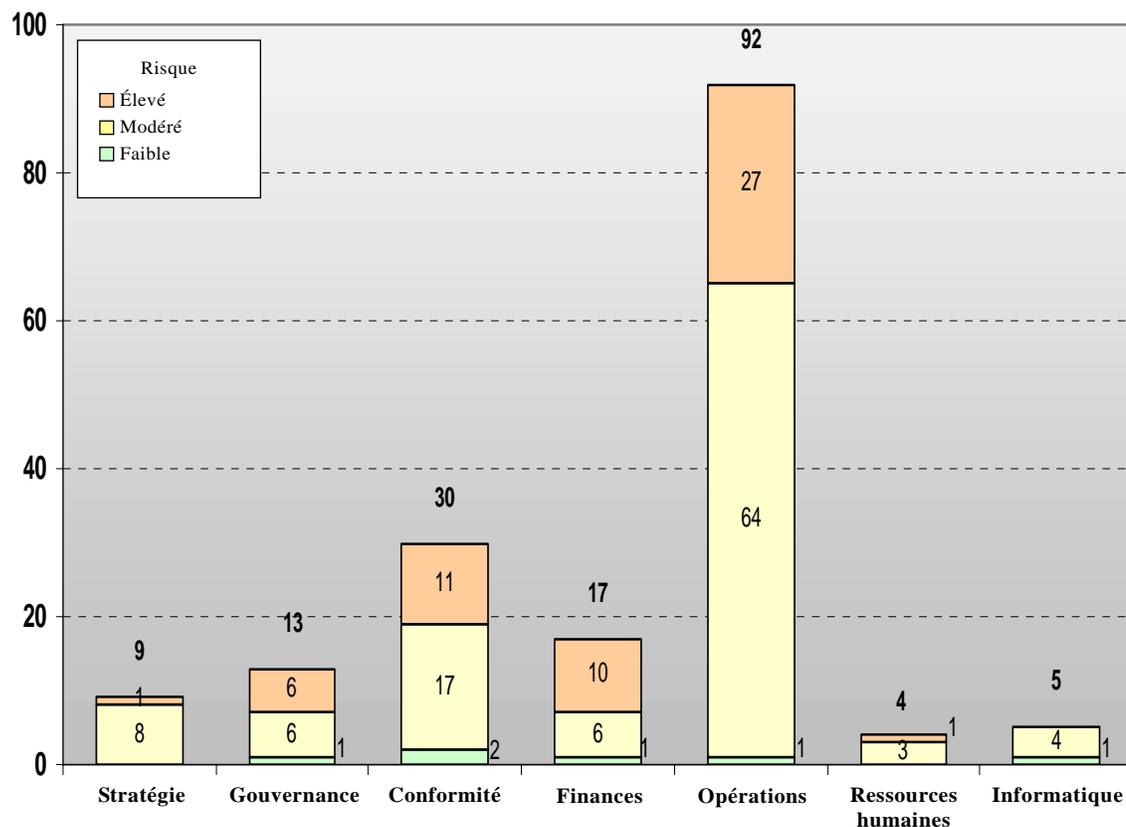
Le BSCI a également publié trois rapports de clôture (0011/08, 0416/08, 0563/09) et annoncé l'ouverture d'une nouvelle enquête.

MINUAD

a) Activités d'audit interne

Figure XV

Recommandations d'audit adressées à la MINUAD au cours de la période allant de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



70. En 2010, le BSCI a adressé 14 rapports d'audit contenant 170 recommandations à la MINUAD :

- Gestion financière (AP2009/634/06)
- Gestion du carburant (AP2009/634/07)
- Opérations logistiques (AP2009/634/08)
- Matériel appartenant aux contingents (AP/2009/634/09)
- Réception et inspection du matériel (AP/2009/634/12)
- Gestion des rations (AP/2009/634/14)
- Évacuation sanitaire (AP/2009/634/16)
- Comité local des marchés (AP/2009/634/17)
- Traitement des factures (AP/2009/634/18)

- Voyages dans la zone de la Mission (AP/2010/634/01)
- Opérations de sécurité aérienne (AP/2010/634/02)
- Opérations aériennes (AP/2010/634/03)
- Opérations de transit (AP/2010/634/06)
- Gestion de la flotte (AP/2010/634/08).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque gouvernance

71. *Opérations logistiques (AP2009/634/08)*. La gestion et la coordination des activités logistiques laissaient à désirer du fait des moyens limités dont disposait la MINUAD, de défaillances au niveau de la planification et de la structure organisationnelle des opérations logistiques et des restrictions imposées par le Gouvernement. Ces facteurs avaient perturbé la gestion de la chaîne logistique et entraîné des surestaries et frais de stockage supplémentaires d'un montant de 1,5 million de dollars. Des mesures ont été prises depuis lors par la Mission en vue de renforcer les contrôles internes relatifs à la gestion des opérations logistiques.

72. *Opérations de transit (AP2010/634/06)*. Du fait des retards enregistrés lors du transfert de matériel informatique d'une valeur de 13 millions de dollars entre Entebbe et les utilisateurs finals au Darfour, le matériel n'a pas été utilisé de façon optimale et a été exposé au risque de subir des dommages compte tenu du caractère inadéquat des locaux de stockage au départ comme à l'arrivée. Les retards étaient dus au fait que les responsabilités n'étaient pas clairement définies au sein de la Section des communications et de l'informatique et du Groupe des expéditions et du dédouanement. En outre, faute de tenir des dossiers en bonne et due forme, la MINUAD n'était pas en mesure d'assurer un suivi rigoureux des demandes de dédouanement. La Mission a amélioré la coordination de ses services et a clairement défini les responsabilités des uns et des autres, et est désormais en mesure de procéder plus rapidement au dédouanement du matériel.

Risque conformité

73. *Opérations de sécurité aérienne (AP2010/634/02)*. Le Conseil de la sécurité aérienne de la MINUAD n'a pas joué son rôle. Les membres permanents n'ont pas toujours assisté à ses réunions et les membres occasionnels ont été absents lorsque des questions relevant de leur domaine de responsabilité étaient examinées. Cet état de fait a nui à la sécurité des vols de la Mission. En particulier, aucune décision n'avait été prise concernant un certain nombre de facteurs de risque déjà recensés, et il n'était pas certain que les risques aient été systématiquement recensés et que les mesures appropriées aient été prises en temps voulu pour assurer la sécurité des vols. La MINUAD a déclaré que certains risques pouvaient être atténués avec l'aide du Gouvernement hôte, notamment les risques liés au mauvais entretien des terrains d'aviation, à l'encombrement de l'aire de trafic à Al-Fasher ou au manque de matériel de communications. La MINUAD a indiqué que la participation aux réunions du Conseil de la sécurité aérienne s'était améliorée, comme le montrait le nombre de participants à la réunion tenue en janvier 2011. En outre, le Conseil avait revu ses procédures et fixait désormais un délai pour l'exécution de toutes les mesures qu'il approuvait. De ce fait, les facteurs de risque étaient effectivement pris

en compte et aucune décision n'était en suspens au 31 janvier 2011. Dans le même temps, la MINUAD était en train d'améliorer l'éclairage des pistes et des zones d'accès à El Fasher et Nyala. Des marchés afférents à l'aménagement d'hélistations avaient été attribués et des représentants de la MINUAD tenaient des réunions mensuelles avec les responsables soudanais de l'aviation civile, au cours desquelles la plupart des questions et des problèmes qui se posaient étaient examinés avec le Gouvernement hôte.

Risque finances

74. *Traitement des factures (AP2009/634/18), Gestion du carburant (AP2009/634/07) et Gestion des rations (AP2009/634/14)*. La MINUAD n'avait pas mis en place de procédures appropriées et efficaces pour le traitement des factures. De ce fait, elle n'avait pas été en mesure de recouvrer rapidement un montant de 1,22 million de dollars versé à un fournisseur pour l'achat de carburant d'aviation. En outre, les agents ordonnateurs n'examinaient pas les factures avec tout le soin voulu, ce qui avait eu les conséquences suivantes : des paiements erronés ou des doubles paiements se chiffrant à 266 000 dollars à deux fournisseurs; un versement de 2,3 millions de dollars pour du carburant d'aviation consommé par une autre partie; et la non-obtention de rabais d'un montant estimé à 3 millions de dollars. La MINUAD attribuait ces défaillances aux taux de vacance élevés à des postes clés et au fait qu'un personnel inexpérimenté n'avait pas appliqué les procédures et directives en vigueur. La Mission a déclaré qu'elle prenait les mesures nécessaires pour remédier à ces problèmes. Le Département de l'appui aux missions a noté qu'un trop grand nombre de postes clés étaient vacants dans les sections des achats, des finances et de l'approvisionnement. Ces postes étaient maintenant pourvus et le nouveau Chef de la Section des achats et de la gestion des marchés prenait des mesures prioritaires pour faire en sorte que les directives relatives aux achats soient appliquées. Un montant de 266 000 dollars correspondant à un double paiement avait été recouvré.

Risque opérations

75. *Matériel appartenant aux contingents (AP2009/634/09)*. Les contingents de deux pays fournisseurs de contingents étaient arrivés à la Mission avec moins de 25 % du matériel spécifié dans les mémorandums d'accord pertinents. En outre, le matériel appartenant aux contingents de trois autres pays était arrivé à la Mission plusieurs mois après les contingents. Ces retards avaient entraîné un manque d'efficacité pendant une longue période, les contingents n'étant pas convenablement équipés. Les pays concernés se sont vu rembourser plus de 10,2 millions de dollars au titre de contingents qui n'étaient pas opérationnels à leur arrivée dans la zone de la Mission. Le Département de l'appui aux missions a confirmé que le remboursement aux pays fournisseurs de contingents se faisait sur la base de l'effectif des contingents, et non sur la capacité opérationnelle de ceux-ci. Il a ajouté que les pays concernés étaient ceux qui avaient fourni des troupes à la Mission de l'Union africaine au Soudan. Ceux-ci n'étaient pas tenus, en vertu de leur mandat précédent, d'équiper leurs troupes. Depuis le transfert de pouvoirs à la MINUAD, les pays fournisseurs de contingents étaient tenus de fournir du matériel conformément aux normes de l'Organisation des Nations Unies. En outre, le transport de matériel entre Port-Soudan et le Darfour avait été retardé par de mauvaises conditions de sécurité au début de la Mission. La plupart des pays

fournisseurs de contingents se conforment aux conditions des mémorandums d'accord pertinents.

b) Activités d'enquête

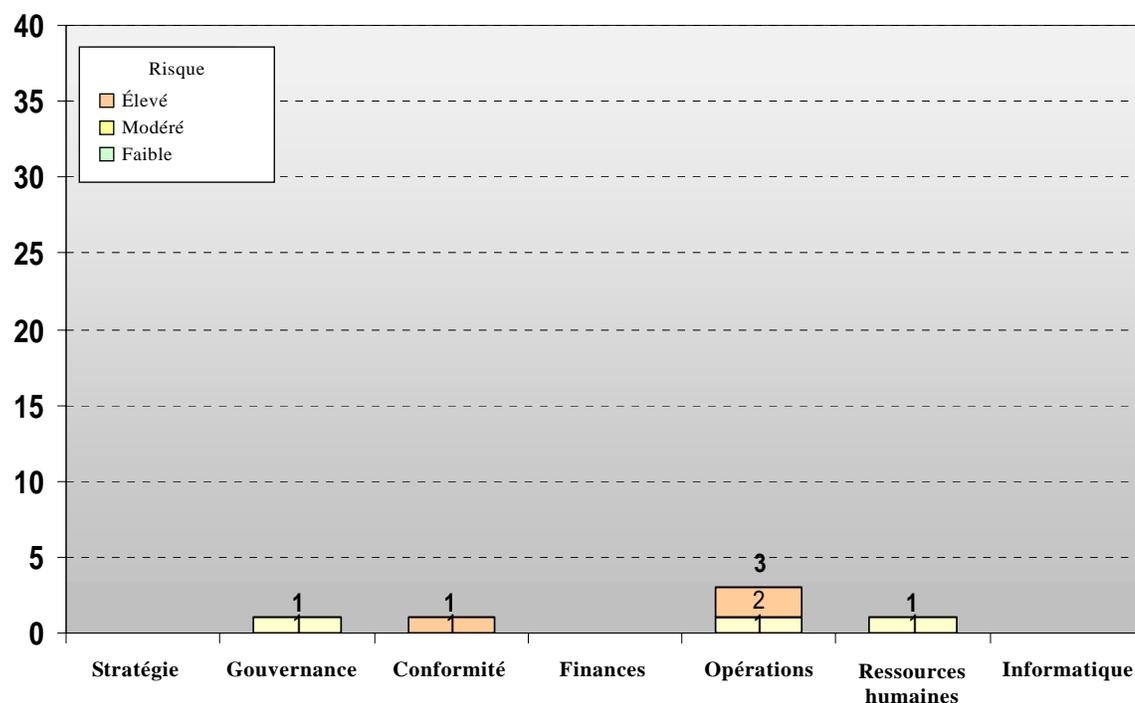
76. En 2010, le BSCI avait huit enquêtes en cours et avait annoncé l'ouverture de trois nouvelles enquêtes afférentes à la MINUAD.

FNUOD

a) Activités d'audit interne

Figure XVI

Recommandations d'audit adressées à la FNUOD au cours de la période allant de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



77. En 2010, le BSCI a adressé un rapport d'audit contenant six recommandations à la FNUOD :

- Gouvernance interne (AP2010/670/01).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque conformité

78. *Gouvernance interne (AP2010/670/01)*. Le FNUOD ne se conformait pas aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière de services d'appui intégrés, de liens hiérarchiques, de commandement et de contrôle. Le bataillon logistique relevait directement du commandant de la Force, et non du Chef des services d'appui

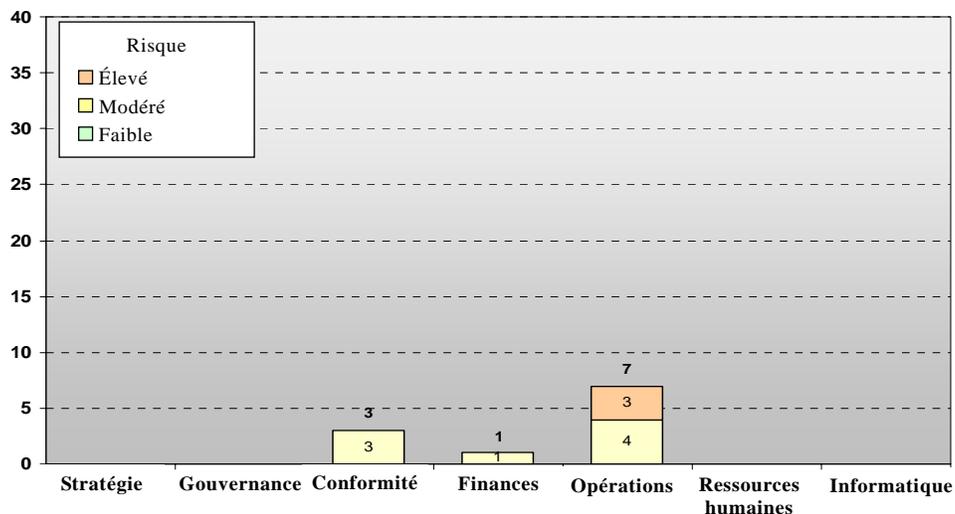
intégrés. De plus, le commandant de la Force n'avait pas mis en place d'équipe de direction intégrée en tant que principale instance consultative de haut niveau chargée d'appuyer la prise de décision intégrée et d'encadrer la planification et le développement stratégiques intégrés. Enfin, les instructions permanentes appliquées au niveau de la Mission étaient parfois en contradiction avec les politiques et directives émises par les départements susvisés et il n'existait pas de définition claire des fonctions du commandant de la Force, ni de l'étendue de l'obligation faite au Chef de l'appui à la Mission de lui rendre compte de sa gestion des questions d'administration. Une équipe conjointe composée de représentants des deux départements s'est rendue sur place pour examiner la suite donnée aux recommandations du BSCI et appuyer leur application par la FNUOD. Les représentants des deux départements ont fourni des éclaircissements sur la nature des liens hiérarchiques entre le Chef de l'appui à la Mission et le commandant de la Force, indiquant qu'il était clairement spécifié, aux paragraphes 36 et 37 des Directives sur l'autorité, le commandement et le contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que les consultations entre le Chef de la Mission et le Chef de l'appui à la Mission devaient porter sur tout l'éventail des questions opérationnelles et administratives.

UNFICYP

a) Activités d'audit interne

Figure XVII

Recommandations d'audit adressées à l'UNFICYP au cours de la période allant de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



79. En 2010, le BSCI a adressé un rapport d'audit contenant 11 recommandations à l'UNFICYP :

- *Services de restauration (AP2010/654/01).*

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque opérations

80. *Services de restauration (AP2010/654/01)*. L'UNFICYP avait conclu un contrat exclusif d'un montant maximal de 144 000 dollars pour des services de restauration, sans avoir fait appel à la concurrence, et avait par la suite amendé le contrat quatre fois, entre le 1^{er} octobre 2008 et le 30 juin 2010, portant le montant plafond à 789 000 dollars. La Mission, qui attribuait cet état de fait au manque de formation des responsables des achats, a déclaré qu'elle demanderait à la Division des achats du Siège d'offrir à ceux-ci la formation voulue. La Mission a par ailleurs indiqué que la présentation du dossier a posteriori avait été faite et qu'un contrat de substitution serait mis au point d'ici au 28 février 2011.

b) Activités d'enquête

81. En 2010, le BSCI a publié un rapport de situation se rapportant à l'UNFICYP :

- Irrégularités en matière d'achats commises par un membre du personnel de maintien de la paix (0033/10).

Le BSCI a aussi publié un rapport de clôture (0120/10), a une enquête en cours et a annoncé l'ouverture de deux nouvelles enquêtes. Les principaux résultats sont les suivants :

Achats

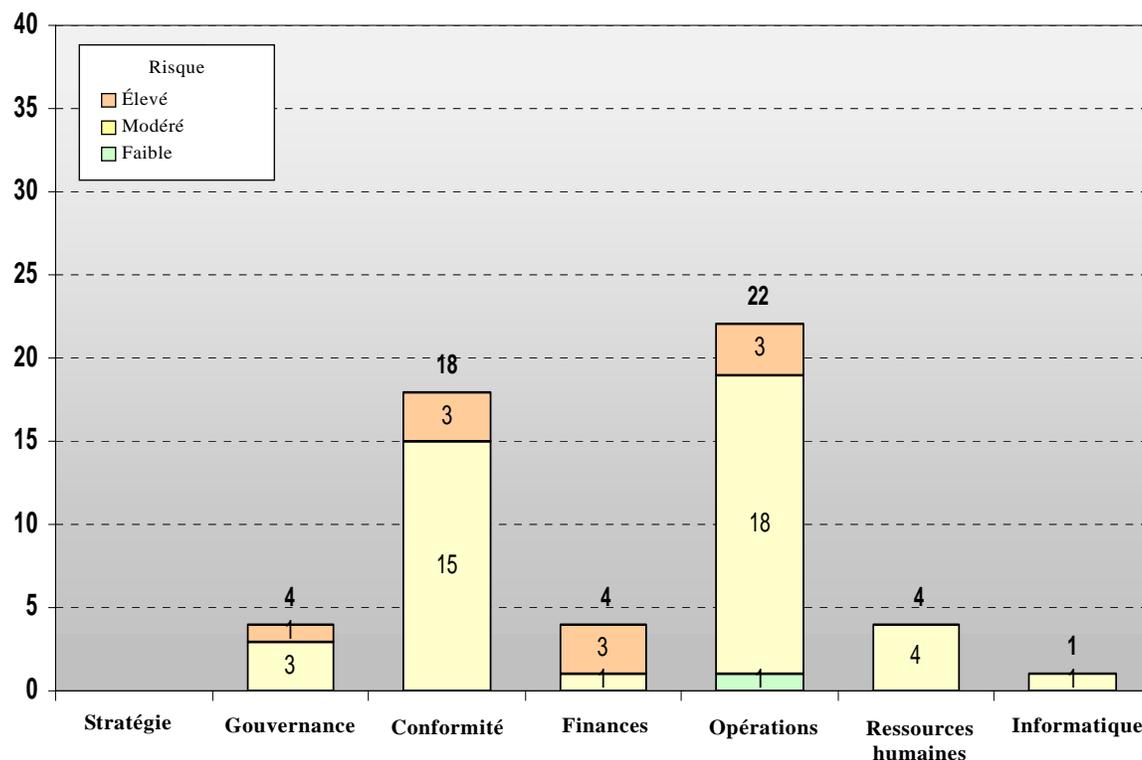
82. (*Division des investigations – affaire 0033/10*). Les allégations selon lesquelles un membre de la Force chargé des achats avait indûment influencé la procédure d'achat concernant les services assurés dans les camps de façon à favoriser ou à évincer certains fournisseurs étaient infondées. Le 21 janvier 2011, le Département de l'appui aux missions en a informé le pays qui avait fourni le membre de la police concerné.

FINUL

a) Activités d'audit interne

Figure XVIII

Recommandations d'audit adressées à la FINUL au cours de la période allant de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



83. En 2010, le BSCI a adressé six rapports d'audit contenant 53 recommandations à la FINUL :

- Sûreté et sécurité des opérations aériennes (AP2009/672/03)
- Gestion des travaux de génie (AP2009/672/05)
- Gestion des biens durables (AP2009/672/06)
- Voyages (AP2010/672/01)
- Opérations de contrôle des mouvements (AP2010/672/02)
- Services médicaux (AP2010/672/03).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque opérations

84. *Gestion des travaux de génie (AP2009/672/05)*. La FINUL ne s'était pas toujours conformée aux procédures relatives à l'exécution des travaux de génie, qui visent à garantir que les priorités soient respectées et que les ressources soient

utilisées de façon efficace et rationnelle. Ainsi, les principaux travaux de génie étant achevés, le maintien après juillet 2010 de la présence de sept unités militaires du génie n'avait pas été suffisamment justifié. Ayant examiné l'utilisation des unités du génie, la Mission avait proposé de rapatrier une seule unité. Les besoins d'unités supplémentaires seraient examinés dans le cadre de l'étude de la structure de la Force demandée par le Secrétaire général. La FINUL a confirmé qu'une compagnie du génie avait été rapatriée et avait par la suite été remplacée par une compagnie du génie d'un autre pays afin de renforcer les capacités de la Mission en matière de génie militaire. Les travaux de génie ont pour objet de procéder aux activités de déminage et de les accélérer, de construire une route le long de la Ligne bleue et de protéger les installations et biens de la Force.

b) Activités d'enquête

85. En 2010, le BSCI a publié trois rapports de clôture (0077/09, 0138/09, 0429/07), avait trois enquêtes en cours et a annoncé l'ouverture d'une nouvelle enquête concernant la FINUL. Les résultats de ces enquêtes sont les suivants :

Achats

86. (*Division des investigations – affaire 0077/09*). Le BSCI a enquêté sur des irrégularités présumées concernant l'achat de services de nettoyage et l'envoi de marchandises. Bien qu'aucun comportement fautif du personnel n'ait été constaté, le BSCI a recommandé des mesures visant à atténuer les risques de fraude, dont une réelle séparation des tâches entre les services requérants et le service des achats.

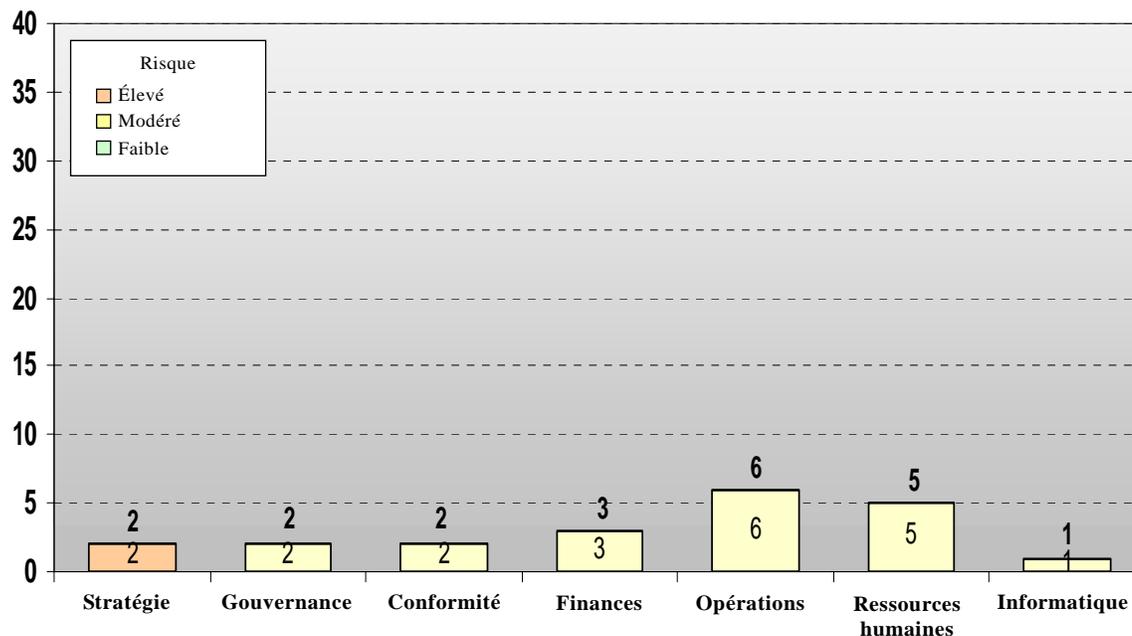
87. (*Division des investigations – affaire 0138/09*). Le BSCI a enquêté sur des allégations selon lesquelles les procédures relatives à l'ouverture des plis lors d'opérations d'achats n'avaient pas été respectées. Bien qu'aucun comportement fautif du personnel n'ait été relevé, le BSCI a recommandé des mesures visant à améliorer les procédures d'ouverture des plis à la FINUL. Ces recommandations ont été appliquées.

MINUK

a) Activités d'audit interne

Figure XIX

Recommandations d'audit adressées à la MINUK au cours de la période allant de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



88. En 2010, le BSCI a adressé quatre rapports d'audit contenant 21 recommandations à la MINUK :

- Réduction des effectifs (AP2009/650/04)
- Gestion des achats (AP2009/650/05)
- Fonds du Comité des loisirs du personnel (AP2009/650/07)
- Réclamations relatives aux locaux de la MINUK (AP2010/650/01).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque stratégie

89. *Réclamations relatives aux locaux de la MINUK (AP2010/650/01)*. La Mission avait commencé à traiter les réclamations relatives aux locaux de la MINUK en juillet 2009, une équipe spéciale ayant été créée pour simplifier le processus et en confier la responsabilité au Groupe des réclamations. Toutefois, le processus a été entravé par l'absence de directives concernant le règlement des questions complexes que sont la détermination et la vérification des droits de propriété afférents aux entreprises collectives, les parties habilitées à conclure l'accord de bail et les modalités de paiement. Le Contrôleur a adressé à la MINUK un mémorandum daté du 16 septembre 2010 dans lequel il lui donnait les directives nécessaires. Le Département de l'appui aux missions a précisé que ledit mémorandum se rapportait

à une réclamation concrète. Un avis juridique se rapportant à la réclamation en question étant joint en annexe. Bien que ce mémorandum traite d'un cas spécifique, la solution préconisée par le Contrôleur et le Département peut s'appliquer à d'autres affaires lorsqu'elles se rapportent à des faits analogues, et peut donc être considérée comme une « directive générale ».

b) Activités d'enquête

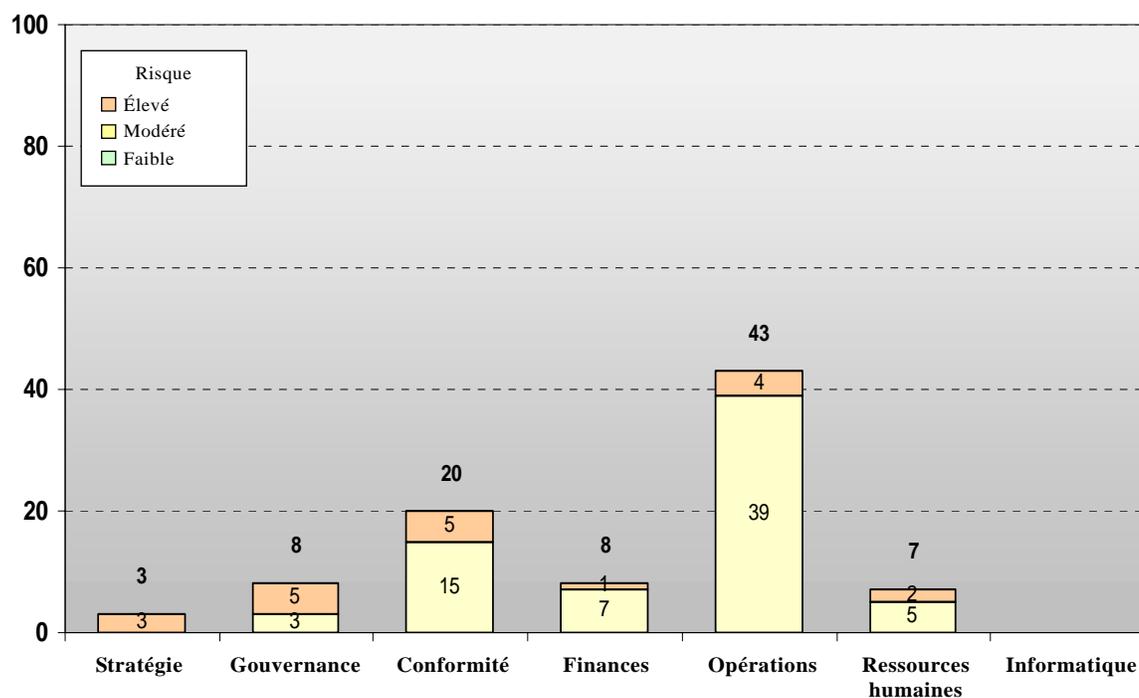
90. En 2010, le BSCI avait une enquête en cours concernant la MINUK.

MINUL

a) Activités d'audit interne

Figure XX

Recommandations d'audit adressées à la MINUL pendant la période de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



91. En 2010, le BSCI a adressé à la MINUL sept rapports d'audit, assortis de 89 recommandations.

- Gestion de la chaîne logistique (AP2009/626/03)
- Hygiène et sécurité du travail (AP2009/626/09)
- Comité local de contrôle du matériel (AP2009/626/12)
- Gestion du matériel de génie (AP2009/626/14)
- Passation des marchés locaux (AP2010/626/01)
- Services d'information (AP2010/626/03)

- Gouvernance et sécurité des technologies de l'information et des communications (AP2009/626/01).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque stratégie

92. *Services d'information (AP2010/626/03)*. Contrairement aux principes et directives régissant l'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (Policy and Guidance for Public Information in United Nations Peacekeeping Operations), la Mission ne s'était pas dotée d'une stratégie de l'information. Il n'existait donc pas d'orientations claires et les programmes d'information risquaient d'être inadaptés et inefficaces. De plus, le Bureau de l'information et les composantes organiques ne se concertaient pas, lors des exercices annuels de planification et de budgétisation, pour garantir que les activités d'information contribuent à la réalisation de leurs objectifs. L'administration a accepté, comme le lui recommandait le BSCI, de définir une stratégie d'information propre à la MINUL, d'entériner les structures existantes et de demander aux sections organiques d'examiner leurs besoins avec le Bureau de l'information afin que celui-ci adapte son plan de travail en conséquence. La Mission a indiqué que le Bureau définirait une stratégie pour la période de février 2011 à février 2012, durant laquelle l'ONU devait appuyer le déroulement des opérations électorales. La stratégie couvrira également la période de transition correspondant au retrait militaire de la MINUL.

Risque conformité

93. *Gestion du matériel de génie (AP2009/626/14)*. Les stocks de groupes électrogènes de la MINUL avaient dépassé de 89 % la norme établie car il n'existait pas de procédure de contrôle pour assurer la conformité aux normes. En outre, sept ateliers mobiles pour l'entretien des groupes électrogènes et trois hangars préfabriqués à parois souples d'une valeur de 1,3 million de dollars n'ont pas été utilisés pendant de longues périodes, par manque de compétences techniques et de chariot élévateur suffisamment puissant pour transporter les hangars et les pièces manquantes. La Mission a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de revoir ses besoins concernant les groupes électrogènes, d'inspecter les hangars et de prendre les mesures qui s'imposent, y compris le transfert de ces équipements à d'autres missions. Le Département de l'appui aux missions a aidé la MINUL à évaluer ses stocks en dépêchant sur place deux équipes d'assistance. La Mission fait par ailleurs le nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du BSCI.

94. *Passation des marchés locaux (AP2010/626/01)*. La MINUL n'avait pas établi de critères suffisants pour évaluer les soumissions et il est arrivé que des équipes d'évaluation technique recommandent un fournisseur particulier, ce qui allait à l'encontre des directives du Manuel des achats. Par ailleurs, la Mission n'a pas mis en place de comités d'évaluation pour les appels d'offres portant sur des marchés d'une valeur excédant 200 000 dollars, compromettant ainsi l'intégrité et la transparence du processus d'évaluation. Ces insuffisances ont été attribuées au manque de formation des demandeurs de biens et services et à l'absence de contrôle de gestion efficace par la Section des achats. La MINUL a indiqué que le Chef de la Section viserait désormais tous les critères d'évaluation et qu'une formation appropriée serait prodiguée aux demandeurs de biens et services.

Risque informatique

95. *Gouvernance et sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC) (AP2009/626/01)*. Les contrôles physiques et environnementaux de certains sites abritant des équipements et données TIC essentiels étaient insuffisants. De plus, les télégrammes chiffrés de la Mission avaient été copiés et entreposés dans la salle de chiffage, posant le risque d'un accès non autorisé à des données confidentielles. Le déchiquetage ne suffisait pas à prévenir le réassemblage et l'utilisation des documents par des personnes non autorisées. La MINUL avait défini plusieurs mesures de sécurité informatique pour faire face aux risques liés aux lacunes du contrôle de l'accès et à l'absence de protection des appareils électroniques mobiles, qui devaient être mises en œuvre au cours de la période 2009-2010. Aucune de ces mesures n'ayant été appliquée lorsque l'audit a été réalisé en novembre 2009, les données et opérations de la Mission restaient exposées aux risques de sécurité. La MINUL a accepté comme le BSCI le lui recommandait de pratiquer des contrôles physiques et environnementaux conformes aux pratiques de référence de la profession et de modifier ses consignes internes de traitement des télégrammes chiffrés.

b) Activités d'investigation

96. En 2010, le BSCI a établi 11 rapports d'investigation et quatre rapports de situation concernant la MINUL :

- Exploitation sexuelle et prévarication imputables à un fonctionnaire (0126/09)
- Exploitation sexuelle imputable aux membres d'une unité de police constituée (0166/09 Partie A)
- *Non-dénonciation d'exploitation sexuelle par un fonctionnaire (0166/09 Partie B)*
- Exploitation et abus sexuels de femmes du pays imputables à des fonctionnaires de la Police des Nations Unies (0255/07 Parties A, B et C)
- Suspicion d'exploitation et d'abus sexuels imputables à un fonctionnaire pénitentiaire (0324/09 Partie B)
- Fabrication de faux et prévarication imputables à un fonctionnaire (0332/07)
- Fraude et chantage imputables à un fonctionnaire (0519/07)
- Dénonciation d'agression et de menaces verbales imputables à des agents d'unités de police constituées (0613/08)
- Utilisation abusive de ressources TIC par un fonctionnaire (0613/08)
- (Quatre rapports de situation sur des) affaires d'exploitation et d'abus sexuels imputables à des agents du maintien de la paix (0016/10 (rectificatif publié le 27 août 2010), 0320/09, 0324/09 Partie A, 0354/09).

Le BSCI a en outre publié 12 rapports de clôture (0048/05, 0207/10, 0208/10, 0330/05, 0350/09, 0448/06, 0485/08 Parties A et B, 0503/06, 0530/08, 0606/09, 0735/05), examiné 14 affaires en cours et demandé l'ouverture d'une enquête dans huit nouvelles affaires.

Exploitation et abus sexuels

97. (*Affaire 0166/09*). Le BSCI a enquêté sur des cas d'exploitation et d'abus sexuels de femmes du pays imputables à quatre membres d'une unité de police constituée. Le tapage avait attiré l'attention d'un fonctionnaire de sécurité de la MINUL qui avait manqué à son obligation de signaler l'incident au Chef de la Mission. Les résultats de la procédure disciplinaire interne étaient attendus dans l'affaire concernant le fonctionnaire de sécurité. Le 30 avril 2010, le Département de l'appui aux missions a communiqué les résultats de l'investigation concernant les quatre fonctionnaires de police au pays fournisseur de l'unité constituée, qui n'a pas encore répondu.

98. (*Affaire 0255/07*). Le BSCI a enquêté sur l'abus sexuel d'une mineure par un fonctionnaire de la Police des Nations Unies, qui avait ensuite aidé sa victime à se faire avorter. Deux autres fonctionnaires de la Police des Nations Unies, fournis par le même pays, sont soupçonnés de l'exploitation sexuelle de femmes du pays, tandis que d'autres fonctionnaires ont tenté d'entraver l'enquête du BSCI. Le Département de l'appui aux missions a transmis les constatations du BSCI au pays fournisseur du personnel de police le 30 avril 2010, pour mesures à prendre. Le pays n'a pas encore répondu.

c) Activités d'évaluation

99. En 2010, le BSCI a établi un rapport d'évaluation sur la MINUL :

- Évaluation de l'exécution du programme de la MINUL et des résultats obtenus (A/64/712)

Les principaux résultats sont les suivants :

100. (*A/64/712*). L'absence de définition claire par la MINUL du principe de réforme du secteur de la sécurité, en particulier d'une approche globale, ainsi que les limites de la stratégie intégrée de renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité, expliquent les avancées lentes et inégales enregistrées dans les secteurs de l'état de droit et de la sécurité. La réforme des institutions nationales de sécurité a nettement progressé, mais avec des résultats inégaux; des problèmes de capacité d'intervention opérationnelle subsistent malgré le déploiement de quelque 4 000 fonctionnaires de police depuis que le conflit a pris fin. La réforme du cadre global du système de sécurité devrait faire l'objet d'une attention plus soutenue. Par exemple, la police libérienne arrête les suspects à un rythme plus rapide que celui auquel les autorités judiciaires et pénitentiaires pouvaient prendre correctement en charge les intéressés. Le manque de capacités de l'appareil judiciaire contribuait ainsi au surpeuplement carcéral et au non-respect des normes relatives aux droits de l'homme, dont celui d'être jugé dans un délai raisonnable. Les moyens du secteur de la sécurité devaient également être étoffés, en particulier à l'extérieur de Monrovia. Il est en outre indispensable de renforcer les relations entre l'exécutif, le Parlement, la police, le parquet et les tribunaux et entre la société civile et les institutions garantes de la sécurité. Une attention accrue devrait être portée aux mesures de responsabilisation, en ce qui concerne en particulier le contrôle exercé par le Parlement et le rôle des médias et de la société civile, pour pouvoir remédier à la méfiance actuelle du public à l'égard des institutions des secteurs de la justice et de la sécurité. Une stratégie globale donnerait une orientation et aiderait à coordonner l'appui des donateurs dans tous les domaines pertinents d'une telle réforme. Le

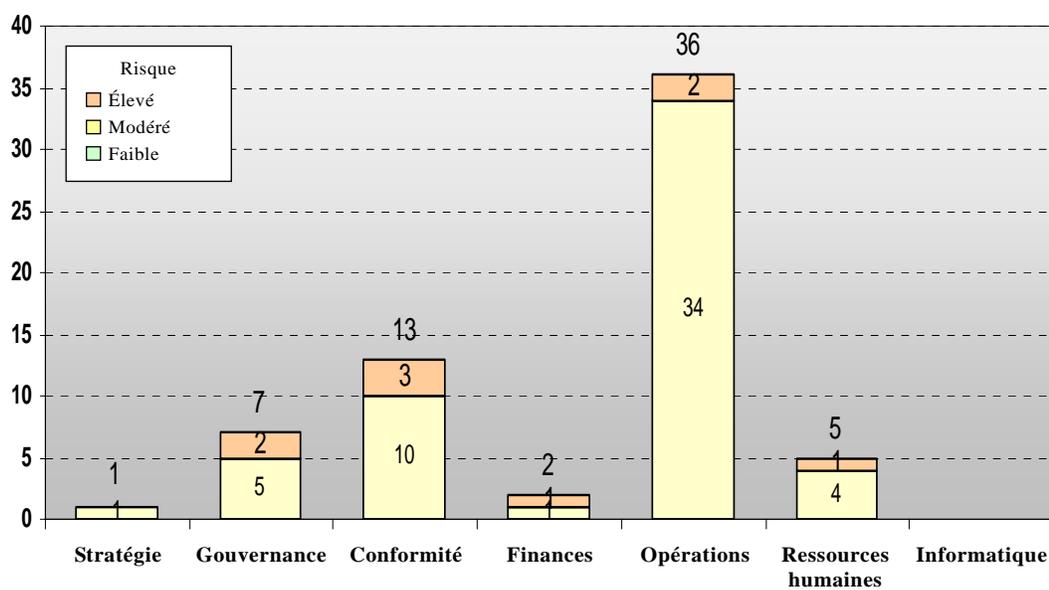
BSCI a recommandé à la MINUL, agissant en consultation étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, les États Membres et le Gouvernement libérien, d'envisager d'élaborer une stratégie globale pour la réforme du secteur de la sécurité qui établirait les liens voulus entre le secteur de la défense, la police nationale et les administrations judiciaire et pénitentiaire. Le BSCI a recommandé que cette stratégie prenne en considération la phase de réduction des effectifs de la MINUL et définisse les mesures de réforme à prendre avant et après le retrait de la Mission.

MINUS

a) Activités d'audit interne

Figure XXI

Recommandations d'audit adressées à la MINUS pendant la période de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



101. En 2010, le BSCI a adressé à la MINUS 10 rapports d'audit, assortis de 64 recommandations :

- Recrutement sur le plan national (AP2009/632/05)
- Centre intégré de formation du personnel des missions (AP2009/632/07)
- Vérification du matériel appartenant aux contingents (AP2009/632/09)
- Évaluation technique et commerciale des soumissions (AP2009/632/10)
- Fournitures et matériels médicaux (AP2010/632/01)
- Projets à effet rapide ((AP2010/632/03)
- Gestion des installations (AP2010/632/08)
- Programme de désarmement, démobilisation et réintégration (AP2010/632/09)

- Sécurité aérienne (AP2010/632/10)
- Voyages dans la zone de la Mission (AP2010/632/13).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque gouvernance

102. *Projets à effet rapide (AP2010/632/03)*. La MINUS avait amélioré le taux d'exécution des projets à effet rapide, mais l'établissement des priorités concernant certains projets manquait de clarté. L'absence de hiérarchisation de ces projets pourrait réduire la capacité de la Mission de gagner la confiance de la population locale dont elle-même et le processus de paix devraient jouir. La Mission a indiqué qu'un examen et un établissement des priorités étaient effectués en bonne et due forme à son niveau et à celui du Siège par des comités de contrôle, et approuvés par le chef de cabinet. Cependant, rien n'indiquait que le Chef de la Mission alignait périodiquement les priorités sur le mandat de la MINUS. La Mission a accepté comme le BSCI le lui recommandait d'établir formellement des procédures d'examen, de hiérarchisation des priorités et d'approbation des projets à effet rapide.

103. *Programme de désarmement, démobilisation et réintégration (AP2010/632/09)*. Le comité directeur chargé d'encadrer et d'orienter l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) n'avait pas toujours précisé les responsabilités et les échéances concernant l'application des décisions prises, ce qui avait donné lieu à différentes interprétations de l'accord conclu entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MINUS en vue de mettre en place une structure administrative unifiée, et entravé la coordination du programme. La MINUS a indiqué que la principale source du problème n'était pas tant l'inefficacité du comité que les différences de modèles d'activité et de missions, de culture d'organisation et de méthodes de financement et d'administration, qui compromettaient l'intégration des structures. La Mission a annoncé qu'un nouveau projet de mémorandum d'accord avec le PNUD avait été mis au point pour préciser les responsabilités.

Risque opérations

104. *Programme de désarmement, démobilisation et réintégration (AP2010/632/09)*. L'objectif de démobilisation du programme de DDR de la MINUS n'avait pas été réalisé. Ainsi, seuls 6 556 et 17 036 anciens combattants avaient été démobilisés sur les 50 000 et 55 000 prévus pour 2008-2009 et 2009-2010, respectivement. La Mission a expliqué ces résultats par la difficulté d'obtenir une liste d'anciens combattants de la Commission nationale et le déploiement tardif du personnel de la MINUS. De plus, les opérations de démobilisation avaient été suspendues pendant sept mois car il fallait établir de nouvelles consignes pour la vérification de la recevabilité des candidatures. La MINUS a pris acte du problème et indiqué que les consignes avaient été définitivement arrêtées et approuvées en mars 2010. Elle a en outre indiqué que l'exécution du programme, qui avait été lancé en février 2009, avait été retardée pour des raisons touchant l'ensemble du processus politique et l'accord qui tardait à intervenir entre les commissions DDR du nord et du sud du Soudan sur le plan stratégique national de DDR établi en décembre 2008.

b) Activités d'investigation

105. En 2010, le BSCI a établi deux rapports d'investigation et un rapport de situation concernant la MINUS :

- Fraude attribuable à un fonctionnaire (0300/10)
- Exploitation sexuelle d'une personne mineure par un Volontaire des Nations Unies (0395/09)
- Rapport de situation sur l'investigation du meurtre d'un employé d'une organisation non gouvernementale par un agent du maintien de la paix (0391/09)

Le BSCI a également examiné 24 affaires en cours et demandé l'ouverture d'une enquête dans 15 nouvelles affaires. Les résultats des investigations menées ont notamment été les suivants :

Finances

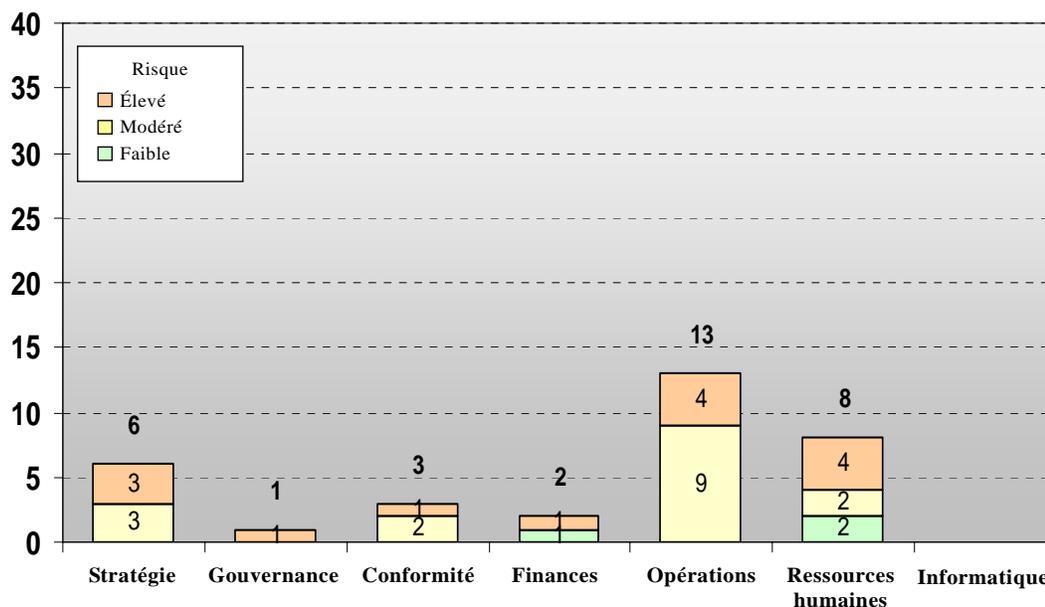
106. (*Affaire 0300/10*). Le BSCI a établi qu'un fonctionnaire du Groupe de la paie avait falsifié des documents électroniques pour recevoir une rémunération excessive, une partie des sommes trop perçues ayant été récupérée depuis lors. La MINUS a pris des mesures préventives, dont des contrôles périodiques des systèmes, l'établissement de rapports d'activité sur les modifications de données et la limitation des droits d'accès du personnel. D'autres mesures pourront être prises à l'issue de la procédure disciplinaire interne.

MINUT

a) Activités d'audit interne

Figure XXII

Recommandations d'audit à la MINUT adressées pendant la période de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



107. Le BSCI a adressé à la MINUT quatre rapports d'audit, assortis de 33 recommandations :

- Appui au renforcement du système d'administration de la justice (AP2009/682/03)
- Services d'information (AP2009/682/04)
- Services médicaux (AP2010/682/01)
- Gestion administrative des services informatiques (AP2010/682/02).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque stratégie

108. *Services d'information (AP2009/682/04)*. La MINUT ne s'était pas dotée d'une stratégie de l'information cohérente, pour des raisons tenant aux fréquents changements à la tête du Bureau de l'information. Il en était résulté une absence d'orientation claire et une gestion ni efficace ni rationnelle des ressources. La MINUT a indiqué que le problème avait été réglé avec l'arrivée du Chef de l'information en 2009. La stratégie d'information définie au premier trimestre 2009 est actuellement remaniée pour tenir compte des problèmes qui attendent la Mission au cours des deux dernières années de son mandat.

Risque opérations

109. *Appui au renforcement du système d'administration de la justice (AP2009/682/03)*. La MINUT avait contribué au renforcement du secteur judiciaire au Timor-Leste mais une concertation insuffisante avec les autorités nationales nuisait à ses efforts. Cette situation s'expliquait en partie par les effectifs restreints du Groupe d'appui à l'administration de la justice et à la vacance des principaux postes (d'administrateur recruté sur le plan national), indispensables pour créer des passerelles avec les autorités nationales. Par ailleurs, les rôles et responsabilités respectifs de la MINUT et du PNUD dans l'appui apporté par le système des Nations Unies n'étaient pas précisément définis, ce qui pouvait restreindre l'efficacité de cet appui. La Mission a pourvu les postes vacants peu de temps après l'audit, et indiqué qu'elle passerait en revue ses mécanismes et améliorerait les relations de travail.

Risque ressources humaines

110. *Services d'information (AP2009/682/04)*. Des postes essentiels du Bureau de l'information, dont ceux de producteur de radio, de chef du groupe de la radio et de chef des bureaux administratifs, avaient été inoccupés pendant près de deux ans. Alors qu'ils restaient en nombres insuffisants, les fonctionnaires de la MINUT étaient détachés temporairement auprès d'autres missions. La MINUT a indiqué que la réforme des ressources humaines avait entraîné de longs retards dans le processus de recrutement, mais des efforts étaient faits pour pourvoir les postes. Elle a confirmé une nouvelle fois qu'il y avait eu deux cas d'affectation temporaire de fonctionnaires de la Section de l'information à deux missions pour des durées de deux mois et d'un mois, respectivement, par suite de demandes urgentes de ces missions. Les postes du Groupe de la radio n'avaient pas été immédiatement pourvus, malgré des efforts de recrutement intenses, en raison de toute une série de facteurs, dont la non-acceptation des postes proposés à certains candidats sélectionnés. Le poste de fonctionnaire d'administration n'avait pas été pourvu après la réaffectation du titulaire car il devait être supprimé dans le budget de l'exercice 2010/11, en raison de la réduction des activités de la Section de l'information.

b) Activités d'investigation

111. En 2010, le BSCI a établi cinq rapports d'investigation concernant la MONUT :

- Utilisation abusive de ressources TIC par un fonctionnaire (0170/10, 0171/10 et 0172/10)
- Virement frauduleux imputable à un fonctionnaire (0290/09)
- Rapport d'investigation préliminaire sur l'utilisation abusive de ressources TIC par un fonctionnaire de la Police des Nations Unies (0222/09).

Le BSCI a également établi un rapport de clôture (0438/09) et demandé l'ouverture d'une enquête dans trois nouvelles affaires. Les résultats des investigations menées ont notamment été les suivants :

Finances

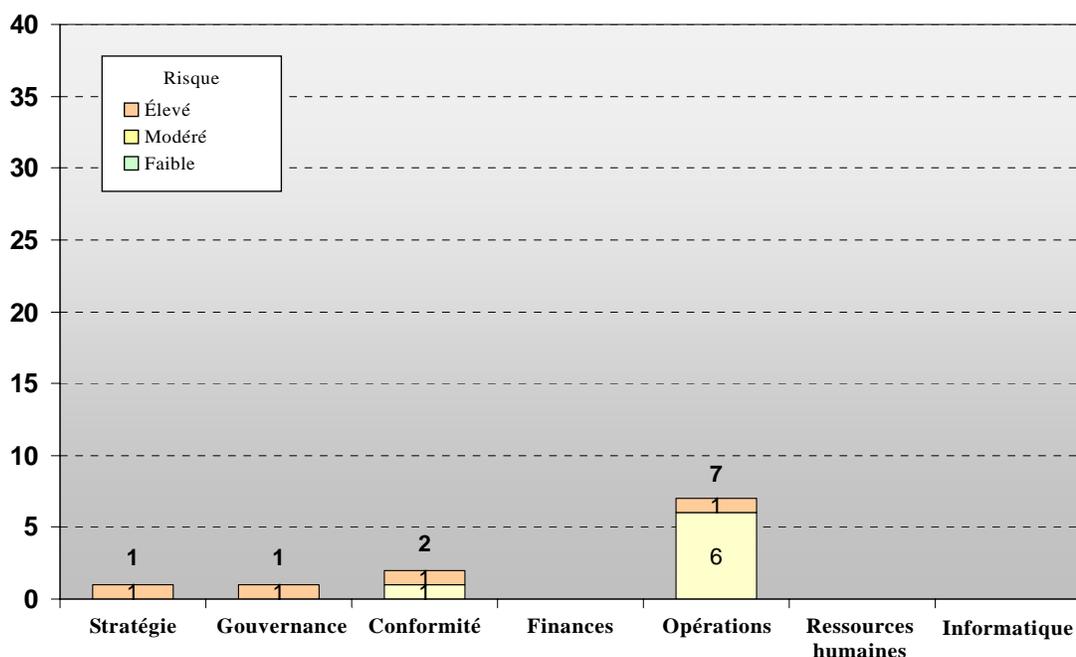
112. (*Affaire 0290/09*). Le BSCI a établi qu'un virement frauduleux avait été effectué sur le compte d'un fonctionnaire à la United Nations Federal Credit Union. Ce fonctionnaire avait procédé au virement à partir du compte d'un collègue, causant un préjudice financier à la victime. L'affaire restait ouverte en attendant l'issue de la procédure disciplinaire interne; par ailleurs, le Bureau des affaires juridiques envisageait de saisir les autorités nationales pour qu'elles donnent les suites qu'elles jugeront utiles.

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (GOMNUII)

a) Activités d'audit interne

Figure XXIII

Recommandations d'audit adressées au GOMNUII pendant la période de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



113. En 2010, le BSCI a adressé au GOMNUII un rapport d'audit, assorti de 11 recommandations :

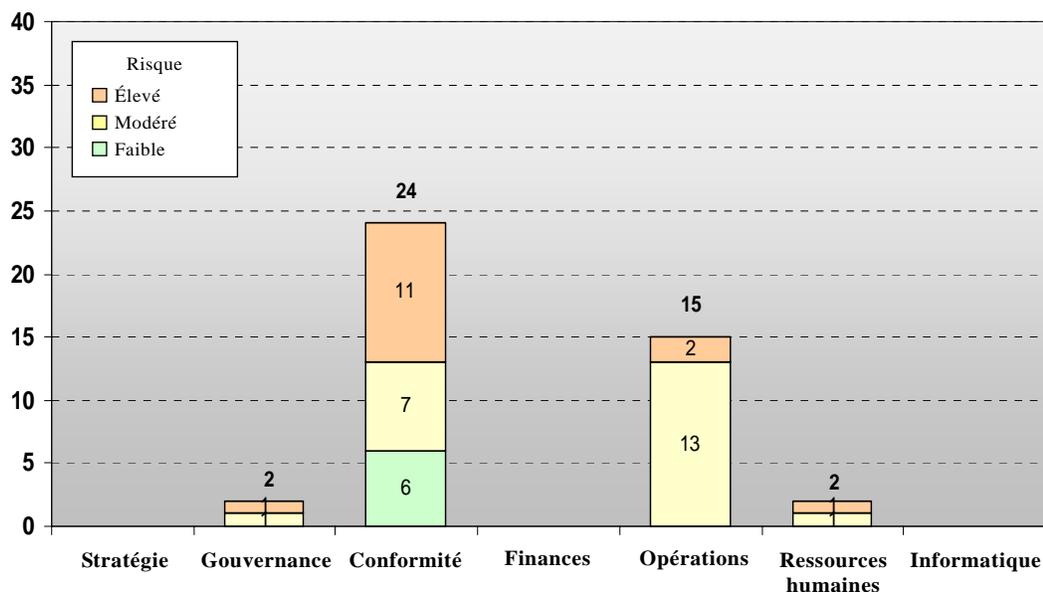
- Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (AP2010/600/02).

ONUCI

a) Activités d'audit interne

Figure XXIV

Recommandations d'audit adressées à l'ONUCI pendant la période de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



114. En 2010, le BSCI a adressé à l'ONUCI cinq rapports d'audit, assortis de 43 recommandations :

- Demandes de biens et services (AP2009/640/03)
- Gestion des marchés (AP2009/640/06)
- Modalités de recrutement et de rémunération des consultants (AP2009/640/07)
- Équipe Déontologie et discipline (AP2009/640/01)
- Préparation aux situations d'urgence jusqu'aux et durant les élections présidentielles (AP2009/640/04).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque conformité

115. *Gestion des marchés (AP2009/640/06)*. L'ONUCI avait exercé un contrôle insuffisant de la gestion des marchés. Les intérêts de l'Organisation s'en trouvaient compromis, car les garanties de bonne fin et couvertures d'assurance indispensables n'avaient pas été obtenues pour la plupart des marchés sur lesquels l'audit a porté. L'ONUCI a pris contact avec les fournisseurs et demandé les documents nécessaires. Par ailleurs, une formation à la gestion des marchés a été assurée au personnel de la mission.

Risque opérations

116. *Demandes de biens et services (AP2009/640/03)*. Les demandeurs de biens et services de l'ONUCI n'avaient pas une idée claire de leurs rôles et responsabilités dans la passation des marchés et ne s'acquittaient donc pas toujours efficacement de leurs fonctions. Par exemple, ils ne fixaient pas d'échéances raisonnables pour la fourniture des biens, ne faisaient pas toutes les recherches voulues pour établir les cahiers des charges et ne vérifiaient pas toujours les stocks avant de passer les commandes. Il n'était pas possible dans ces conditions d'assurer le meilleur rapport coût-efficacité des achats. La Mission a établi des directives à l'attention des fonctionnaires et assure à l'intention des demandeurs de biens et services une formation visant à améliorer les opérations d'achat. Le Département de l'appui aux missions est convenu que les demandeurs devaient mieux comprendre leurs rôles et responsabilités dans la passation des marchés. La Division des achats a établi un programme de formation de base en ligne sur les achats à l'intention des intéressés et le Département envisage de mettre en place un programme de formation systématique portant sur tous les aspects de la définition de critères techniques pour les appels d'offres et l'évaluation technique des soumissions.

Risque ressources humaines

117. *Équipe déontologie et discipline (AP2009/640/01)*. Quatre des six postes d'administrateur de l'Équipe déontologie et discipline, dont celui du chef de section, étaient restés inoccupés pendant près d'un an. L'ONUCI a expliqué cette situation par des retards dans le processus de recrutement. L'absence de capacités entravait le travail de l'Équipe et limitait le temps consacré à l'examen des rapports d'investigation, l'une des principales fonctions de l'Équipe. Le Département de l'appui aux missions a précisé que le poste de spécialiste principal de déontologie et discipline avait été pourvu par un fonctionnaire (P-4) de l'Équipe et que le versement à l'intéressé d'une indemnité de fonctions du 11 mai 2010 au 11 mai 2011 expliquait le gel de ce poste. Par ailleurs, un autre poste d'administrateur avait été prêté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Les autres postes sont à présent pourvus.

b) Activités d'investigation

118. En 2010, le BSCI a établi deux rapports d'investigation et deux rapports de situation concernant l'ONUCI :

- Exploitation et abus sexuels imputables à un observateur militaire (0553/08)
- Fraude imputable à un fonctionnaire (0572/09)
- Rapport de situation sur une agression imputable à des agents du maintien de la paix (0155/08)
- Rapport de situation concernant un cas d'exploitation et d'abus sexuels d'une personne mineure imputable à un agent du maintien de la paix (0182/10)

Le BSCI a également publié quatre rapports de clôture (0057/09, 0258/07, 0437/08, 0488/08), examiné 12 affaires en cours et demandé l'ouverture d'une enquête dans huit affaires nouvelles. Les résultats des investigations ont été notamment les suivants :

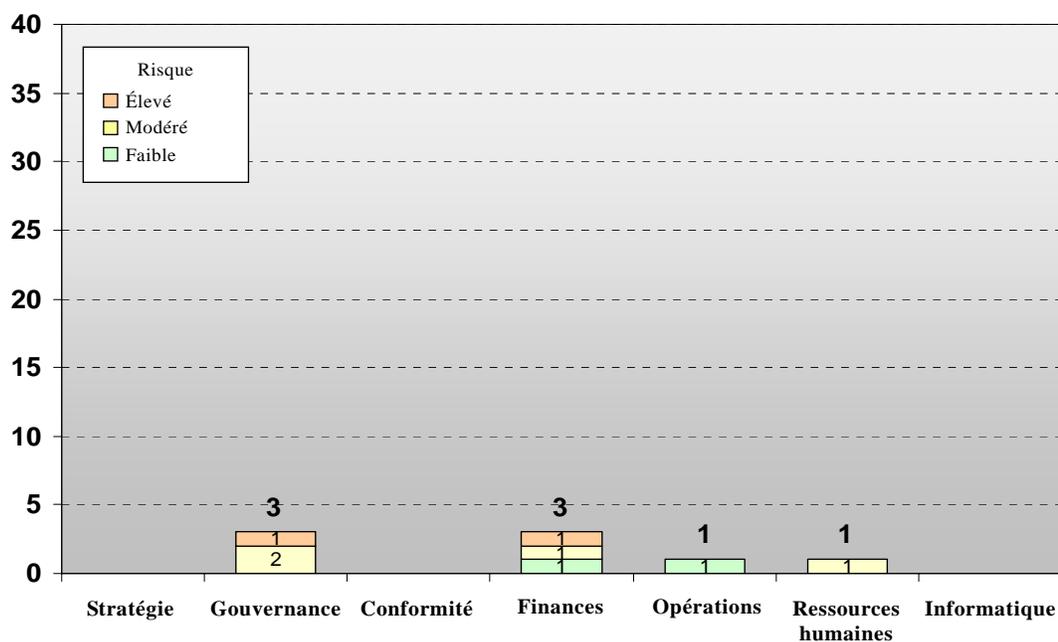
Exploitation et abus sexuels

119. (*Affaire 0553/08*). Le BSCI a établi à titre préliminaire qu'un observateur militaire avait eu des relations sexuelles avec son employée de maison âgée de 16 ans, et qu'un enfant en était né. Le Département de l'appui aux missions et la mission permanente du pays fournisseur du personnel de police examinent l'affaire pour y donner la suite qu'ils jugeront nécessaires.

Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie**a) Activités d'audit interne**

Figure XXV

Recommandations d'audit adressées à l'UNPOS pendant la période de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



120. En 2010, le BSCI a adressé à l'UNPOS un rapport d'audit, assorti de huit recommandations :

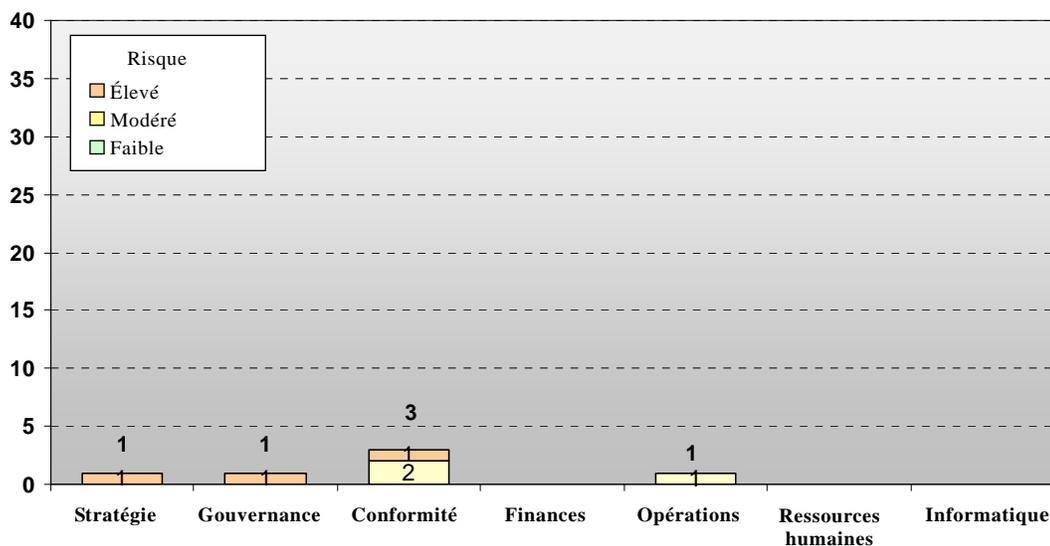
- Fonctions administratives de l'UNPOS (AP2010/638/01).

Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

a) Activités d'audit interne

Figure XXVI

Recommandations d'audit adressées au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pendant la période de janvier à décembre 2010, par catégorie de risque



121. En 2010, le BSCI a adressé au Bureau de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie un rapport d'audit, assorti de six recommandations :

- Gestion à distance des activités menées à Mogadiscio (AP2010/638/07).

Les principaux résultats sont les suivants :

Risque stratégie

122. *Gestion à distance des activités menées à Mogadiscio (AP2010/638/07)*. Le Bureau n'avait pas défini clairement les modalités de fourniture et de gestion et les responsabilités se rapportant au soutien logistique fourni à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Département de l'appui aux missions n'avait pas encore adopté de lignes d'action et d'instruments pour une coordination efficace des activités du Bureau. Entre temps, celui-ci avait fait circuler un document de réflexion pour la création d'un centre commun d'opérations d'appui en vue de mettre en place des dispositifs de communication de l'information et des contrôles plus efficaces concernant tous les biens se trouvant à Mogadiscio, qu'il s'agisse du matériel appartenant à l'Organisation ou de celui appartenant aux contingents. Le Bureau a précisé qu'il avait ouvert avec l'AMISOM le centre demandé, lequel était opérationnel depuis novembre 2010, dans le cadre d'une stratégie de gestion « à distance ». Le personnel du Centre d'opérations est notamment chargé d'assurer l'encadrement et de prodiguer les conseils techniques dont l'Équipe de soutien logistique de la force de l'AMISOM a besoin pour assurer la gestion et rendre compte de tout le matériel fourni par le Bureau à la Mission. Le Centre d'opérations procède à des contrôles aléatoires du système de responsabilités, et communique ses

constatations au Bureau. La création du Centre donne à ce dernier les moyens de renforcer les mécanismes de communication de l'information et de contrôle des activités menées à Mogadiscio.

Risque conformité

123. *Gestion à distance des activités menées à Mogadiscio (AP2010/638/07)*. Entre le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2010, le Bureau avait fourni à l'AMISOM du matériel appartenant à l'Organisation d'une valeur de 20 millions de dollars. L'AMISOM n'en avait pas encore accusé réception en juillet 2010, malgré l'obligation de renvoyer les reçus signés. Qui plus est, même si des dispositifs de contrôle pour la surveillance des divers chantiers de construction mis en train à Mogadiscio étaient en place et fonctionnaient comme on l'attendait, le Bureau ne tenait pas de comptes de stocks. Il courait donc le risque de ne pas pouvoir tenir l'AMISOM responsable des articles qui viendraient à manquer. Le Bureau a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de veiller à ce que l'AMISOM se conforme aux arrangements en vigueur, qui prévoyaient d'accuser réception du matériel. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la Mission avait révisé ses procédures pour mieux rendre compte de tous les biens distribués par le Bureau. En outre, le 13 septembre 2010, le Bureau avait mis en place un mécanisme de vérification et d'inspection par un prestataire de services extérieur. Grâce à la vérification organisée conjointement par le prestataire du Bureau et le personnel de l'AMISOM, un fonctionnaire de cette dernière a été désigné pour accuser et confirmer la réception du matériel, et les responsabilités ont été définies. Les mouvements de biens durables sont désormais enregistrés par le Bureau et l'AMISOM.

b) Activités d'investigation

124. En 2010, le BSCI a demandé l'ouverture d'une enquête dans deux nouvelles affaires concernant le Bureau, qui sont toutes deux en cours d'examen.

Missions diverses

125. En 2010, le BSCI a établi un rapport d'investigation concernant le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) :

- Faute imputable à un fonctionnaire affecté temporairement au BINUB (0255/2009).

Le BSCI a par ailleurs mené des activités d'investigation dans les missions suivantes :

Activités d'investigation concernant diverses missions

	<i>Rapports de clôture produits en 2010</i>	<i>Affaires en cours d'examen au 31 décembre 2010</i>	<i>Affaires faisant l'objet d'une investigation en 2010</i>
BINUB	(0373/09)	1	1
BONUCA	–	3	2
BUNUTIL	(0135/09)	–	–
MONUG	–	1	–
ONUST	–	1	1

Abréviations : BINUB = Bureau intégré des Nations Unies au Burundi; BONUCA = Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; MONUG = Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie; BUNUTIL = Bureau des Nations Unies au Timor-Leste; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.